



**Euro-Latin American Parliamentary Assembly
Assemblée Parlementaire Euro-Latino Américaine
Asamblea Parlamentaria Euro-Latinoamericana
Assembleia Parlamentar Euro-Latino-Americana**



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EURO-LATINO-AMÉRICAINNE

Commission des affaires publiques, de la sécurité et des droits de l'homme

AP 100.647v01-00

10.3.2010

AMENDEMENTS 1 - 144

Proposition de résolution commune

Ramón Jáuregui Atondo (S&D) et Renate Weber (ALDE), corapporteurs PE

Vilma Reyes (Parlement centraméricain), corapporteur ALC

(AP100.540v02-00)

Le partenariat Union européenne – Amérique latine dans la perspective du
VI^e Sommet de Madrid en mai 2010

Amendement 1
Raül Romeva i Rueda, PE

Proposition de résolution commune
Paragraphe 1

Proposition de résolution commune

1. s'engage, en tant que bras parlementaire du partenariat stratégique birégional, à faire du prochain Sommet de Madrid un succès tangible et vérifiable pour les personnes et les citoyens des différents États parties au partenariat stratégique; **se félicite de la présentation par la Commission européenne de sa communication** du 30 septembre 2009 **visant à identifier, à évaluer et à émettre des recommandations relatives à une association UE-ALC entre acteurs mondiaux,**

Amendement

1. s'engage, en tant que bras parlementaire du partenariat stratégique birégional, à faire du prochain Sommet de Madrid un succès tangible et vérifiable pour les personnes et les citoyens des différents États parties au partenariat stratégique; **considère que la communication de la Commission européenne, du 30 septembre 2009 pour le Sommet de Madrid, doit être réorientée et complétée par le thème le plus urgent, à savoir la recherche conjointe – au-delà des intérêts politiques et économiques particuliers – de structures durables, innovantes et participatives, capables de surmonter la profonde crise énergétique et alimentaire provoquée par le réchauffement mondial et des politiques économiques et financières irresponsables qui affecte des millions de personnes; dans le but ultime de garantir à tous les individus une vie décente,**

Or. es

Amendement 2
Willy Meyer, Rui Tavares, PE

Proposition de résolution commune
Paragraphe 1

Proposition de résolution commune

1. s'engage, en tant que bras parlementaire du partenariat stratégique birégional, à faire du prochain Sommet de Madrid un succès tangible et vérifiable pour les personnes et les citoyens des différents

Amendement

1. s'engage, en tant que bras parlementaire du partenariat stratégique birégional, à faire du prochain Sommet de Madrid un succès tangible et vérifiable pour les personnes et les citoyens des différents

États parties au partenariat stratégique; *se félicite* de la présentation par la Commission européenne de sa communication du 30 septembre 2009 visant à identifier, à évaluer et à émettre des recommandations relatives à une association UE-ALC entre acteurs mondiaux,

États parties au partenariat stratégique; *prend note* de la présentation par la Commission européenne de sa communication du 30 septembre 2009 visant à identifier, à évaluer et à émettre des recommandations relatives à une association UE-ALC entre acteurs mondiaux; *remarque l'absence de mesures birégionales concrètes pour pallier les effets de la crise financière, alimentaire et de sécurité mondiale,*

Or. es

Amendement 3 **Renate Weber, PE**

Proposition de résolution commune **Paragraphe 1**

Proposition de résolution commune

1. s'engage, en tant que bras parlementaire du partenariat stratégique birégional, à faire du prochain Sommet de Madrid un succès tangible et vérifiable pour les personnes et les citoyens des différents États parties au partenariat stratégique; *se félicite de la présentation par la Commission européenne de sa communication* du 30 septembre 2009 *visant à identifier, à évaluer et à émettre des recommandations relatives à une association UE-ALC entre acteurs mondiaux,*

Amendement

1. s'engage, en tant que bras parlementaire du partenariat stratégique birégional, à faire du prochain Sommet de Madrid un succès tangible et vérifiable pour les personnes et les citoyens des différents États parties au partenariat stratégique; *salue la communication de* la Commission européenne du 30 septembre 2009,

Or. es

Amendement 4 **Mauricio Parodi, Parlandino**

Proposition de résolution commune **Paragraphe 2**

Proposition de résolution commune

2. réitère sa conviction selon laquelle l'appui aux *différents* processus d'intégration régionale en Amérique latine, à travers ses manifestations diverses et asymétriques et, en particulier, à travers l'Union des nations sud-américaines (UNASUR), doit demeurer un principe fondamental du partenariat stratégique, et rappelle par conséquent que le fait de continuer à accorder une attention primordiale à la dimension birégionale des relations en vue de garantir la prééminence du partenariat stratégique constitue le meilleur moyen de veiller à la sauvegarde des valeurs et des intérêts des partenaires et d'œuvrer au renforcement du multilatéralisme,

Amendement

2. réitère sa conviction selon laquelle l'appui aux processus d'intégration régionale en Amérique latine, à travers ses manifestations diverses et asymétriques et, en particulier, à travers *les processus de la Communauté andine et du MERCOSUR en tant que piliers fondamentaux pour une convergence plus dynamique de* l'Union des nations sud-américaines (UNASUR), doit demeurer un principe fondamental du partenariat stratégique, et rappelle par conséquent que le fait de continuer à accorder une attention primordiale à la dimension birégionale des relations en vue de garantir la prééminence du partenariat stratégique constitue le meilleur moyen de veiller à la sauvegarde des valeurs et des intérêts des partenaires et d'œuvrer au renforcement du multilatéralisme,

Or. es

Amendement 5

Ramón Jáuregui Atondo, PE

**Proposition de résolution commune
Paragraphe 2**

Proposition de résolution commune

2. réitère sa conviction selon laquelle l'appui aux différents processus d'intégration régionale en Amérique latine, à travers ses manifestations diverses et asymétriques *et, en particulier, à travers l'Union des nations sud-américaines (UNASUR)*, doit demeurer un principe fondamental du partenariat stratégique, et rappelle *par conséquent* que le fait de continuer à accorder une attention primordiale à la dimension birégionale *des relations en vue de garantir la prééminence* du partenariat stratégique

Amendement

2. réitère sa conviction selon laquelle l'appui aux différents processus d'intégration régionale en Amérique latine, à travers ses manifestations diverses et asymétriques, doit demeurer un principe fondamental du partenariat stratégique, et rappelle *pour cette même raison* que le fait de continuer à accorder une attention primordiale à la dimension birégionale du partenariat stratégique constitue le meilleur moyen de veiller à la sauvegarde des valeurs et des intérêts des partenaires et d'œuvrer au renforcement du

constitue le meilleur moyen de veiller à la sauvegarde des valeurs et des intérêts des partenaires et d'œuvrer au renforcement du multilatéralisme,

multilatéralisme,

Or. es

Amendement 6
Renate Weber, PE

Proposition de résolution commune
Paragraphe 2

Proposition de résolution commune

2. réitère sa conviction selon laquelle l'appui aux différents processus d'intégration régionale en Amérique latine, à travers ses manifestations diverses et asymétriques *et, en particulier, à travers l'Union des nations sud-américaines (UNASUR)*, doit demeurer un principe fondamental du partenariat stratégique, et rappelle par conséquent que le fait de continuer à accorder une attention primordiale à la dimension birégionale des relations en vue de garantir la prééminence du partenariat stratégique constitue le meilleur moyen de veiller à la sauvegarde des valeurs et des intérêts des partenaires et d'œuvrer au renforcement du multilatéralisme,

Amendement

2. réitère sa conviction selon laquelle l'appui aux différents processus d'intégration régionale en Amérique latine, à travers ses manifestations diverses et asymétriques doit demeurer un principe fondamental du partenariat stratégique, et rappelle par conséquent que le fait de continuer à accorder une attention primordiale à la dimension birégionale des relations en vue de garantir la prééminence du partenariat stratégique constitue le meilleur moyen de veiller à la sauvegarde des valeurs et des intérêts des partenaires et d'œuvrer au renforcement du multilatéralisme,

Or. es

Amendement 7
Sonia Escudero, Parlatino

Proposition de résolution commune
Paragraphe 2

Proposition de résolution commune

2. réitère sa conviction selon laquelle l'appui aux différents processus

Amendement

2. réitère sa conviction selon laquelle l'appui aux différents processus

d'intégration régionale en Amérique latine, à travers ses manifestations diverses et asymétriques et, en particulier, à travers l'Union des nations sud-américaines (UNASUR), doit demeurer un principe fondamental du partenariat stratégique, et rappelle par conséquent que le fait de continuer à accorder une attention primordiale à la dimension birégionale des relations en vue de garantir la prééminence du partenariat stratégique constitue le meilleur moyen de veiller à la sauvegarde des valeurs et des intérêts des partenaires et d'œuvrer au renforcement du multilatéralisme,

d'intégration régionale en Amérique latine, à travers ses manifestations diverses et asymétriques et, en particulier, à travers **la Communauté sud-américaine des nations (CSN)** et l'Union des nations sud-américaines (UNASUR), doit demeurer un principe fondamental du partenariat stratégique, et rappelle par conséquent que le fait de continuer à accorder une attention primordiale à la dimension birégionale des relations en vue de garantir la prééminence du partenariat stratégique constitue le meilleur moyen de veiller à la sauvegarde des valeurs et des intérêts des partenaires et d'œuvrer au renforcement du multilatéralisme,

Or. es

Amendement 8

José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra, PE

Proposition de résolution commune Paragraphe 2 bis) (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

2 bis). souligne l'importance d'établir des orientations claires sur la meilleure manière de collaborer étroitement et conjointement pour favoriser le multilatéralisme effectif et renforcer les capacités de maintien et de consolidation de la paix des Nations unies, ainsi que faire face, dans le cadre du droit international, à des menaces communes à la paix et à la sécurité, et notamment au trafic de stupéfiants et d'armes, au crime organisé et au terrorisme, tel que cela a été convenu à Lima,

Or. es

Amendement 9
Ramón Jáuregui Atondo, PE

Proposition de résolution commune
Paragraphe 3

Proposition de résolution commune

3. souligne, sur la base du succès de l'expérience européenne, que l'amélioration de la cohésion sociale, ainsi que le soutien apporté à l'inter-connectivité et au développement des infrastructures en Amérique latine, constituent trois autres axes prioritaires du partenariat stratégique,

Amendement

supprimé

Or. es

Amendement 10
Raül Romeva i Rueda, PE

Proposition de résolution commune
Paragraphe 3

Proposition de résolution commune

3. souligne, sur la base **du succès** de l'expérience européenne, que l'amélioration de la cohésion sociale, ainsi que le soutien apporté à l'inter-connectivité et au développement des infrastructures en Amérique latine, constituent trois autres axes prioritaires du partenariat stratégique,

Amendement

3. souligne, sur la base de l'expérience européenne, que l'amélioration de la cohésion sociale, ainsi que le soutien apporté à l'inter-connectivité et au développement des infrastructures en Amérique latine, **visant à améliorer fondamentalement le transport public urbain, interurbain et régional, en accordant la priorité aux moyens de transport moins polluants, tels que les trains et les tramways, sans oublier le besoin urgent d'améliorer la mobilité non motorisée des piétons et des cyclistes,** constituent trois autres axes prioritaires du partenariat stratégique,

Or. es

Amendement 11
Rodolfo Dougherty, Parlacen

Proposition de résolution commune
Paragraphe 5

Proposition de résolution commune

5. recommande par conséquent de tirer le meilleur parti des possibilités offertes par l'application des accords de partenariat en vigueur (avec le Chili et le Mexique), des différents accords bilatéraux de coopération également en vigueur, des nouveaux partenariats stratégiques (avec le Brésil et le Mexique) et du projet de dialogue politique de haut niveau avec l'Argentine, sans toutefois perdre de vue l'approche stratégique globale évoquée plus haut,

Amendement

5. recommande par conséquent de tirer le meilleur parti des possibilités offertes par l'application des accords de partenariat en vigueur (avec le Chili et le Mexique), des différents accords bilatéraux de coopération également en vigueur, des nouveaux partenariats stratégiques (avec le Brésil et le Mexique) et du projet de dialogue politique de haut niveau avec l'Argentine, sans toutefois perdre de vue l'approche stratégique globale évoquée plus haut, ***en continuant à privilégier les processus d'intégration régionale,***

Or. es

Amendement 12
Sonia Escudero, Parlantino

Proposition de résolution commune
Paragraphe 5

Proposition de résolution commune

5. recommande par conséquent de tirer le meilleur parti des possibilités offertes par l'application des accords de partenariat en vigueur (avec le Chili et le Mexique), des différents accords bilatéraux de coopération également en vigueur, des nouveaux partenariats stratégiques (avec le Brésil et le Mexique) et du projet de dialogue politique de haut niveau avec l'Argentine, sans toutefois perdre de vue ***l'approche stratégique globale évoquée plus haut,***

Amendement

5. recommande par conséquent de tirer le meilleur parti des possibilités offertes par l'application des accords de partenariat en vigueur (avec le Chili et le Mexique), des différents accords bilatéraux de coopération également en vigueur, des nouveaux partenariats stratégiques (avec le Brésil et le Mexique) et du projet de dialogue politique de haut niveau avec l'Argentine, sans toutefois perdre de vue ***les visions stratégiques globales et régionales,***

Or. es

Amendement 13
Rodolfo Dougherty, Parlacen

Proposition de résolution commune
Paragraphe 5 bis) (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

5 bis). recommande aux instances concernées de traduire dans le texte de l'accord de partenariat la création de l'instance formée par les Parlements régionaux des parties signataires, laquelle assurera le suivi de l'accord de partenariat Amérique centrale - Union européenne, en tant qu'interlocuteur politique naturel des peuples de leurs régions respectives, et contribuera à l'avancée de ce processus,

Or. es

Amendement 14
José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra, PE

Proposition de résolution commune
Paragraphe 5 bis) (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

5 bis). souligne que la relation avec l'Amérique latine doit être renforcée avec une vision à long terme, au-delà de la tenue de sommets bisannuels,

Or. es

Amendement 15
Ramón Jáuregui Atondo, PE

Proposition de résolution commune
Paragraphe 5 bis) (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

5 bis). s'engage à promouvoir le «partenariat stratégique» avec l'Amérique latine et les Caraïbes qui connaîtra un nouvel essor grâce aux prochains sommets, le VI^e Sommet UE-ALC, et les sommets sous-régionaux parallèles UE-Amérique centrale, UE-Mercosur, UE-Cariforum et UE-Chili, qui serviront à renforcer la relation birégionale pour aborder conjointement les défis de l'agenda mondial,

Or. es

Amendement 16

Ramón Jáuregui Atondo, PE

Proposition de résolution commune

Paragraphe 5 ter) (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

5 ter). souhaite conclure les négociations de l'accord de partenariat entre l'UE et le Système d'intégration de l'Amérique centrale, ainsi que l'accord commercial multipartite avec plusieurs pays de la Communauté andine, et redynamiser les négociations pour un accord de partenariat UE-Mercosur; de même, lors du sommet UE-ALC qui se tiendra dans le cadre de la présidence espagnole, un plan d'action fixant les objectifs fondamentaux de la coopération birégionale sera adopté, une nouvelle facilité financière pour l'Amérique latine et les Caraïbes sera mise en place et un programme de travail établissant les priorités du dialogue politique sera adopté,

Or. es

Amendement 17
Ramón Jáuregui Atondo, PE

Proposition de résolution commune
Paragraphe 5 quater) (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

5 quater). constate, toutefois, au vu de la propre expérience de l'intégration européenne, que le renforcement du partenariat stratégique birégional et de ses objectifs politiques, économiques et sociaux ne peut se faire sans une intégration beaucoup plus décidée, articulée et efficace de la participation de la société civile organisée dans toutes les phases du processus; en ce sens, s'engage à intensifier ses efforts pour intégrer les organisations de la société civile dans les différentes instances créées, tant dans le cadre parlementaire que dans l'exécutif, représentation qui, dans l'Union européenne, est assurée par le Conseil économique et social européen et qui, en Amérique latine, devrait être exercée par une représentation de nature et de proportion similaires,

Or. es

Amendement 18
Norbert Glante, PE

Proposition de résolution commune
Titre, paragraphe 6

Proposition de résolution commune

Amendement

Un dialogue politique et stratégique mieux coordonné, plus concret et plus intense dans le domaine du partenariat

Un dialogue politique et stratégique mieux coordonné, plus concret et plus intense dans le domaine du partenariat ***au bénéfice mutuel des partenaires***

Or. en

Amendement 19

Emilio Menéndez del Valle, Luis Yáñez-Barnouveau García, PE

Proposition de résolution commune

Paragraphe 6 bis) (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

6 bis). se réjouit de la création du Conseil de défense sud-américain, en tant que mécanisme d'intégration, de dialogue et de coopération en matière de défense des douze États intégrant l'UNASUR, convaincu que celui-ci peut contribuer à désamorcer des conflits potentiels dans la région, à coordonner la participation des missions humanitaires et à ouvrir la voie à une politique de défense et de sécurité conjointe,

Or. es

Amendement 20

Emilio Menéndez del Valle, Luis Yáñez-Barnouveau García, PE

Proposition de résolution commune

Paragraphe 6 ter) (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

6 ter). se réjouit de l'accord signé en mai 2009 entre l'Unité de coopération judiciaire européenne, Eurojust, et son équivalent latino-américain, IberRed, dans le but de renforcer, dans ce domaine, la collaboration entre les deux continents et d'adopter un langage judiciaire commun qui - par un échange permanent d'informations - apporte une réponse efficace à des affaires particulièrement sensibles, telles que, notamment, le trafic de stupéfiants ou celui d'êtres humains,

Or. es

Amendement 21
Rosario Green Macias, CPM UE-México

Proposition de résolution commune
Paragraphe 7, alinéa a)

Proposition de résolution commune

a) concertation des positions en matière politique, macro-économique et financière au sein des Nations unies, du G-20 et des autres organisations compétentes dans ces domaines, afin que les deux régions jouent un rôle de protagoniste en accord avec leur plus de 1,1 milliard d'habitants et leur représentativité, puisqu'à elles seules, ces deux régions représentent un tiers des membres des Nations unies et du G-20,

Amendement

a) concertation des positions en matière politique, macro-économique et financière au sein des Nations unies, du G-20 et des autres organisations compétentes dans ces domaines, **notamment le Fonds monétaire international et la Banque mondiale**, afin que les deux régions jouent un rôle de protagoniste en accord avec leur plus de 1,1 milliard d'habitants et leur représentativité, puisqu'à elles seules, ces deux régions représentent un tiers des membres des Nations unies et du G-20,

Or. es

Amendement 22
Willy Meyer, Rui Tavares, PE

Proposition de résolution commune
Paragraphe 7, alinéa a)

Proposition de résolution commune

a) concertation des positions en matière politique, macro-économique et financière au sein des Nations unies, **du G-20** et des autres organisations compétentes dans ces domaines, afin que les deux régions jouent un rôle de protagoniste en accord avec leur plus de 1,1 milliard d'habitants et leur représentativité, puisqu'à elles seules, ces deux régions représentent un tiers des membres des Nations unies **et du G-20**,

Amendement

a) concertation des positions en matière politique, macro-économique et financière au sein des Nations unies et des autres organisations compétentes dans ces domaines, afin que les deux régions jouent un rôle de protagoniste en accord avec leur plus de 1,1 milliard d'habitants et leur représentativité, puisqu'à elles seules, ces deux régions représentent un tiers des membres des Nations unies,

Or. es

Amendement 23
Ramón Jáuregui Atondo, PE

Proposition de résolution commune
Paragraphe 7, alinéa b)

Proposition de résolution commune

b) *concertation des positions au sein des différentes instances de dialogue sur l'environnement et le changement climatique*, en particulier dans le cadre de l'ONU *et de* l'accord sur le changement climatique signé à Copenhague en décembre 2009, ce qui requiert l'organisation régulière de réunions ministérielles entre les ministres de l'environnement des deux régions, pour faire suite à une première réunion qui s'est tenue à Bruxelles en mars 2008,

Amendement

b) *concertation des positions au sein des différentes instances de dialogue sur l'environnement et le changement climatique*, ***pour travailler conjointement à la transformation nécessaire de nos économies polluantes en économies performantes du point de vue écologique, qui favorisent les emplois écologiques comme source de croissance et qui placent l'environnement au cœur du modèle productif qui émergera après la crise***, en particulier dans le cadre de l'ONU ***pour relancer*** l'accord sur le changement climatique signé ***au terme de la conférence de*** Copenhague en décembre 2009, ce qui requiert l'organisation régulière de réunions ministérielles entre les ministres de l'environnement des deux régions, pour faire suite à une première réunion qui s'est tenue à Bruxelles en mars 2008,

Or. es

Amendement 24
Willy Meyer, PE

Proposition de résolution commune
Paragraphe 7, alinéa b)

Proposition de résolution commune

b) *concertation des positions au sein des différentes instances de dialogue sur l'environnement et le changement climatique*, en particulier dans le cadre de l'ONU *et de l'accord sur le changement climatique signé à Copenhague en*

Amendement

b) *concertation des positions au sein des différentes instances de dialogue sur l'environnement et le changement climatique*, en particulier dans le cadre de l'ONU, ce qui requiert l'organisation régulière de réunions ministérielles entre

décembre 2009, ce qui requiert l'organisation régulière de réunions ministérielles entre les ministres de l'environnement des deux régions, pour faire suite à une première réunion qui s'est tenue à Bruxelles en mars 2008,

les ministres de l'environnement des deux régions, pour faire suite à une première réunion qui s'est tenue à Bruxelles en mars 2008,

Or. es

Amendement 25

Sonia Escudero, Parlatino

Proposition de résolution commune Paragraphe 7, alinéa b)

Proposition de résolution commune

b) *concertation des positions au sein des différentes instances de dialogue sur l'environnement et le changement climatique*, en particulier dans le cadre de l'ONU et *de l'accord* sur le changement climatique *signé à Copenhague en décembre 2009*, ce qui requiert l'organisation régulière de réunions *ministérielles* entre les ministres de l'environnement des deux régions, pour faire suite à une première réunion qui s'est tenue à Bruxelles en mars 2008,

Amendement

b) *concertation des positions au sein des différentes instances de dialogue sur l'environnement et le changement climatique*, en particulier dans le cadre de l'ONU et *des conférences* sur le changement climatique, ce qui requiert l'organisation régulière de réunions ministérielles entre les ministres de l'environnement des deux régions, pour faire suite à une première réunion qui s'est tenue à Bruxelles en mars 2008,

Or. es

Amendement 26

Renate Weber, PE

Proposition de résolution commune Paragraphe 7, point b)

Proposition de résolution commune

b) *concertation des positions au sein des différentes instances de dialogue sur l'environnement et le changement climatique*, en particulier dans le cadre de l'ONU *et de l'accord* sur le changement

Amendement

b) *concertation des positions au sein des différentes instances de dialogue sur l'environnement et le changement climatique*, en particulier dans le cadre de l'ONU; *regrette l'absence d'accord* sur le

climatique *signé* à Copenhague en décembre 2009, *ce qui requiert* l'organisation régulière de réunions ministérielles entre les ministres de l'environnement des deux régions, pour faire suite à une première réunion qui s'est tenue à Bruxelles en mars 2008,

changement climatique *au terme de la conférence* de Copenhague en décembre 2009, *tout en espérant que le Sommet de Mexico de 2010 débouchera sur des résultats plus tangibles; de même, plaide pour* l'organisation régulière de réunions ministérielles entre les ministres de l'environnement des deux régions, pour faire suite à une première réunion qui s'est tenue à Bruxelles en mars 2008,

Or. es

Amendement 27

Rosario Green Macias, CPM UE-México

Proposition de résolution commune Paragraphe 7, point b)

Proposition de résolution commune

b) *concertation des positions au sein des différentes instances de dialogue sur l'environnement et le changement climatique*, en particulier dans le cadre de l'ONU *et de l'accord* sur le changement climatique signé à Copenhague en décembre 2009, ce qui requiert l'organisation régulière de réunions ministérielles entre les ministres de l'environnement des deux régions, pour faire suite à une première réunion qui s'est tenue à Bruxelles en mars 2008,

Amendement

b) *concertation des positions au sein des différentes instances de dialogue sur l'environnement et le changement climatique*, en particulier dans le cadre de l'ONU, *afin d'approfondir et de consolider* l'accord sur le changement climatique signé à Copenhague en décembre 2009, ce qui requiert l'organisation régulière de réunions ministérielles entre les ministres de l'environnement des deux régions, pour faire suite à une première réunion qui s'est tenue à Bruxelles en mars 2008,

Or. es

Amendement 28

Sonia Escudero, Parlatino

Proposition de résolution commune Paragraphe 7, alinéa c)

Proposition de résolution commune

c) **approfondissement du dialogue sur la migration dans la zone euro-latino-américaine**, entre les pays européens de destination de l'immigration et les pays d'origine et de transit, en poursuivant à cet effet le dialogue structuré décidé lors du dernier Sommet de Lima et mis en œuvre de façon effective à l'occasion de la réunion du 30 juin 2009,

Amendement

c) **approfondissement du dialogue et des politiques compatibles avec la Convention des Nations unies sur les travailleurs migrants et la déclaration universelle des droits de l'homme, qui protège les droits des migrants dans la zone euro-latino-américaine**, entre les pays européens de destination de l'immigration et les pays d'origine et de transit, en poursuivant à cet effet le dialogue structuré décidé lors du dernier Sommet de Lima et mis en œuvre de façon effective à l'occasion de la réunion du 30 juin 2009,

Or. es

Amendement 29

Sonia Escudero, Parlatino

**Proposition de résolution commune
Paragraphe 7, alinéa d bis) (nouveau)**

Proposition de résolution commune

Amendement

d bis) réforme des institutions multilatérales, et notamment du Conseil de sécurité de l'Organisation de Nations unies et des institutions financières multilatérales,

Or. es

Amendement 30

Norbert Glante, PE

**Proposition de résolution commune
Paragraphe 7, alinéa d bis) (nouveau)**

Proposition de résolution commune

Amendement

d bis) approfondissement du dialogue sur une stratégie durable des matières

*premières en vue d'assurer la sécurité
d'approvisionnement à long terme,*

Or. en

Amendement 31
Ramón Jáuregui Atondo, PE

Proposition de résolution commune
Paragraphe 7, alinéa d bis) (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

*d bis) approfondissement d'un dialogue
sincère et étroit entre l'UE et l'Amérique
latine et leurs États membres, pour une
collaboration engagée dans la lutte contre
les organisations terroristes, dans le
respect le plus strict des droits de l'homme
et des libertés fondamentales des citoyens,*

Or. es

Amendement 32
Ramón Jáuregui Atondo, PE

Proposition de résolution commune
Paragraphe 7, alinéa d ter) (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

*d ter) renforcement du soutien et de la
collaboration entre les États pour lutter
contre les mafias et les organisations
criminelles actives dans le trafic de
stupéfiants; la Communauté
internationale doit se pencher sur un
problème à caractère mondial qui requiert
des réponses mondiales tenant compte
aussi et surtout des pays de
consommation,*

Or. es

Amendement 33

Rodolfo Dougherty, Parlacen

Proposition de résolution commune

Paragraphe 8

Proposition de résolution commune

8. recommande également le renforcement du dialogue politique birégional sur les thèmes suivants:

Amendement

8. recommande également le renforcement du dialogue politique birégional, ***en tenant compte de l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine et des parlements d'intégration régionale***, sur les thèmes suivants:

Or. es

Amendement 34

Rosario Green Macias, CPM UE-México

Proposition de résolution commune

Paragraphe 8, alinéa c)

Proposition de résolution commune

c) inclusion du dialogue politique au niveau ministériel des rencontres régulières avec *l'UNASUR*, avec l'Organisation des États américains (*OEA*) et avec les *Sommets ibéroaméricains*,

Amendement

c) inclusion du dialogue politique au niveau ministériel des rencontres régulières avec *l'UNASUR*), ***avec le Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA)***, avec l'Organisation des États américains (*OEA*) et avec les *Sommets ibéroaméricains*,

Or. es

Amendement 35

Willy Meyer, Rui Tavares, PE

Proposition de résolution commune

Paragraphe 8, alinéa d)

Proposition de résolution commune

Amendement

d) ouverture du dialogue politique birégional à de nouveaux axes triangulaires UE-ALC États-Unis, UE-ALC-Asie et UE-ALC-Afrique en rapport avec tous les thèmes, domaines et intérêts communs qui le justifient et, en particulier, progression sur la voie de la mise en place d'un espace euro-atlantique intégré pour les États-Unis, l'Amérique latine et l'Union européenne, qui permette l'avènement d'un nouvel Occident capable d'exercer une véritable influence sur l'agenda mondial, en fonction des objectifs, des défis et des possibilités qui en résultent,

supprimé

Or. es

Amendement 36

Sonia Escudero, Parlatino

Proposition de résolution commune

Paragraphe 8, alinéa d)

Proposition de résolution commune

Amendement

d) ouverture du dialogue politique birégional à de nouveaux axes triangulaires UE-ALC États-Unis, UE-ALC-Asie et UE-ALC-Afrique en rapport avec tous les thèmes, domaines et intérêts communs qui le justifient **et, en particulier, progression sur la voie de la mise en place d'un espace euro-atlantique intégré pour les États-Unis, l'Amérique latine et l'Union européenne, qui permette l'avènement d'un nouvel Occident capable** d'exercer une véritable influence sur l'agenda mondial, en fonction des objectifs, des défis et des possibilités qui en résultent,

d) ouverture du dialogue politique birégional à de nouveaux axes triangulaires UE-ALC États-Unis, UE-ALC-Asie et UE-ALC-Afrique en rapport avec tous les thèmes, domaines et intérêts communs qui le justifient, **capables** d'exercer une véritable influence sur l'agenda mondial, en fonction des objectifs, des défis et des possibilités qui en résultent,

Or. es

Amendement 37

Emilio Menéndez del Valle, Luis Yáñez-Barnouveau García, PE

Proposition de résolution commune Paragraphe 8, alinéa d)

Proposition de résolution commune

d) ouverture du dialogue politique birégional à *de nouveaux axes triangulaires UE-ALC États-Unis, UE-ALC-Asie et UE-ALC-Afrique* en rapport avec tous les thèmes, domaines et intérêts communs qui le justifient et, en particulier, progression sur la voie de la mise en place d'un espace *euro-atlantique* intégré pour les États-Unis, l'Amérique latine et l'Union européenne, qui permette l'avènement d'un nouvel Occident capable d'exercer une véritable influence sur l'agenda mondial, en fonction des objectifs, des défis et des possibilités qui en résultent,

Amendement

d) ouverture du dialogue politique birégional à *de nouveaux axes triangulaires UE-ALC États-Unis, UE-ALC-Asie, UE-ALC-Afrique et UE-ALC-Monde arabe* en rapport avec tous les thèmes, domaines et intérêts communs qui le justifient et, en particulier, progression sur la voie de la mise en place d'un espace *euro-atlantique* intégré pour les États-Unis, l'Amérique latine et l'Union européenne, qui permette l'avènement d'un nouvel Occident capable d'exercer une véritable influence sur l'agenda mondial, en fonction des objectifs, des défis et des possibilités qui en résultent,

Or. es

Amendement 38

Rosario Green Macias, CPM UE-México

Proposition de résolution commune Paragraphe 8, alinéa d)

Proposition de résolution commune

d) ouverture du dialogue politique birégional à *de nouveaux axes triangulaires UE-ALC États-Unis, UE-ALC-Asie et UE-ALC-Afrique* en rapport avec tous les thèmes, domaines et intérêts communs qui le justifient et, en particulier, progression sur la voie de la mise en place d'un espace *euro-atlantique* intégré pour les États-Unis, l'Amérique latine et l'Union européenne, qui permette l'avènement d'un **nouvel Occident** capable

Amendement

d) ouverture du dialogue politique birégional à *de nouveaux axes triangulaires UE-ALC États-Unis, UE-ALC-Asie et UE-ALC-Afrique* en rapport avec tous les thèmes, domaines et intérêts communs qui le justifient et, en particulier, progression sur la voie de la mise en place d'un espace *euro-atlantique* intégré pour les États-Unis, l'Amérique latine et l'Union européenne, qui permette l'avènement d'un **conglomérat birégional**

d'exercer une véritable influence sur l'agenda mondial, en fonction des objectifs, des défis et des possibilités qui en résultent,

capable d'exercer une véritable influence sur l'agenda mondial, en fonction des objectifs, des défis et des possibilités qui en résultent,

Or. es

Amendement 39
Renate Weber, PE

Proposition de résolution commune
Paragraphe 8, alinéa e)

Proposition de résolution commune

Amendement

e) élargissement du dialogue politique ministériel sectoriel, afin d'inclure des réunions ministérielles régulières entre les ministres de la défense ou leurs représentants, de telle sorte que les questions liées à la paix et à la sécurité soient étudiées par les partenaires de façon régulière et au plus haut niveau,

supprimé

Or. es

Amendement 40
Raül Romeva i Rueda, PE

Proposition de résolution commune
Paragraphe 8, alinéa e)

Proposition de résolution commune

Amendement

e) élargissement du dialogue politique ministériel sectoriel, afin d'inclure des réunions ministérielles régulières entre les ministres de la défense ou leurs représentants, de telle sorte que les questions liées à la paix et à la sécurité soient étudiées par les partenaires de façon régulière et au plus haut niveau,

supprimé

Or. es

Amendement 41

Willy Meyer, Rui Tavares, PE

Proposition de résolution commune

Paragraphe 8, alinéa e)

Proposition de résolution commune

e) élargissement du *dialogue politique ministériel sectoriel*, afin d'inclure des réunions ministérielles régulières entre les ministres *de la défense* ou leurs représentants, *de telle sorte que les questions liées à la paix et à la sécurité soient étudiées par les partenaires de façon régulière et au plus haut niveau,*

Amendement

e) élargissement du *dialogue politique ministériel sectoriel*, afin d'inclure des réunions ministérielles régulières entre les ministres ou leurs représentants,

Or. es

Amendement 42

Sonia Escudero, Parlatino

Proposition de résolution commune

Paragraphe 8, alinéa e)

Proposition de résolution commune

e) élargissement du *dialogue politique ministériel sectoriel*, afin d'inclure des réunions ministérielles régulières entre les ministres de la défense ou leurs représentants, de telle sorte que les questions liées *à la paix et à la sécurité* soient étudiées par les partenaires de façon régulière et au plus haut niveau,

Amendement

e) élargissement du *dialogue politique ministériel sectoriel*, afin d'inclure des réunions ministérielles régulières entre les ministres *de la sécurité et les ministres* de la défense ou leurs représentants, de telle sorte que les questions liées à la sécurité *intérieure et à la paix internationale* soient étudiées par les partenaires de façon régulière et au plus haut niveau,

Or. es

Amendement 43

Emilio Menéndez del Valle, Luis Yáñez-Barnouveau García

Proposition de résolution commune

Paragraphe 8, alinéa f)

Proposition de résolution commune

f) lancement d'un processus de dialogue sérieux en matière de sciences et de technologie, afin d'édifier un véritable «*espace UE-ALC de l'innovation et de la connaissance*»,

Amendement

f) lancement d'un processus de dialogue sérieux en matière de sciences et de technologie, afin d'édifier un véritable «*espace UE-ALC de la recherche, de l'innovation et de la connaissance*»,

Or. es

Amendement 44

Ramón Jáuregui Atondo, PE

Proposition de résolution commune

Paragraphe 8, alinéa g)

Proposition de résolution commune

g) *approfondissement du dialogue sur l'emploi et sur la croissance durable*, en mettant particulièrement l'accent sur l'emploi des jeunes, sur l'inégalité des salaires, sur le réseau de protection sociale et sur le travail décent,

Amendement

g) *approfondissement du dialogue sur l'emploi, la cohésion sociale et sur la croissance durable*, en mettant particulièrement l'accent sur l'emploi des jeunes, sur l'inégalité des salaires, sur le réseau de protection sociale et sur le travail décent,

Or. es

Amendement 45

Ramón Jáuregui Atondo, PE

Proposition de résolution commune

Paragraphe 8, alinéa h)

Proposition de résolution commune

h) renforcement du dialogue en matière de politiques fiscales, afin de parvenir à

Amendement

supprimé

un recouvrement à la fois meilleur et plus juste des ressources, ce qui permettra d'augmenter les dépenses sociales,

Or. es

Amendement 46

José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra, PE

**Proposition de résolution commune
Paragraphe 8, alinéa h)**

Proposition de résolution commune

h) renforcement du dialogue en matière de politiques fiscales, afin de parvenir à un recouvrement à la fois meilleur et plus juste des ressources, ce qui permettra d'augmenter les dépenses sociales,

Amendement

h) renforcement du dialogue en matière de politiques fiscales, afin d'établir des règles claires visant à veiller à la cohésion sociale et à sauvegarder le principe de sécurité juridique et de créer un cadre propice et adéquat aux investissements,

Or. es

Amendement 47

Sonia Escudero, Parlatino

**Proposition de résolution commune
Paragraphe 8, alinéa h)**

Proposition de résolution commune

h) renforcement du dialogue en matière de politiques fiscales, afin de parvenir à un recouvrement à la fois meilleur et plus juste des ressources, ce qui permettra d'augmenter les dépenses sociales,

Amendement

*h) renforcement du dialogue en matière de politiques fiscales, afin de parvenir à un recouvrement à la fois meilleur et plus juste des ressources, ce qui permettra d'augmenter les dépenses sociales, **et de réorienter ainsi la politique néolibérale de non-intervention dans l'économie qui a débouché sur un échec,***

Or. es

Amendement 48
Willy Meyer, Rui Tavares, PE

Proposition de résolution commune
Paragraphe 8, alinéa h)

Proposition de résolution commune

h) *renforcement du dialogue en matière de politiques fiscales*, afin de parvenir à un recouvrement à la fois meilleur et plus juste des ressources, ce qui permettra d'augmenter les dépenses sociales,

Amendement

h) *renforcement du dialogue en matière de politiques fiscales **progressives***, afin de parvenir à un recouvrement à la fois meilleur et plus juste des ressources, ce qui permettra d'augmenter les dépenses sociales,

Or. es

Amendement 49
Rodolfo Dougherty, Parlacen

Proposition de résolution commune
Paragraphe 8, alinéa i)

Proposition de résolution commune

i) *renforcement de la légitimité directe de tous les parlements d'intégration régionale*, en encourageant, dans les plus brefs délais, l'élection au suffrage universel direct de leurs représentants,

Amendement

i) ***consolidation nécessaire des parlements d'intégration avec la participation pleine et entière des pays membres et renforcement de la légitimité directe de tous les parlements d'intégration régionale***, en encourageant, dans les plus brefs délais, l'élection au suffrage universel direct de leurs représentants,

Or. es

Amendement 50
Renate Weber, PE

Proposition de résolution commune
Paragraphe 8, alinéa i)

Proposition de résolution commune

i) *renforcement de la légitimité directe de*

Amendement

i) *renforcement de la légitimité directe de*

*tous les parlements d'intégration régionale, en **encourageant**, dans les plus brefs délais, l'élection au suffrage universel direct de leurs représentants,*

*tous les parlements d'intégration régionale, en **généralisant**, dans les plus brefs délais, l'élection au suffrage universel direct de leurs représentants,*

Or. es

Amendement 51
Ramón Jáuregui Atondo, PE

Proposition de résolution commune
Paragraphe 9

Proposition de résolution commune

9. appuie, dans ce contexte, la création de la *Fondation Europe - Amérique latine et Caraïbes, de nature publique-privée, dont les objectifs principaux devraient* contribuer à la préparation des Sommets, au suivi des *décisions et des lignes d'action politique adoptées lors de ces* Sommets, et qui devrait, *pour l'ensemble des acteurs politiques, institutionnels, universitaires et issus de la société civile œuvrant au renforcement des relations euro-latino-américaines,* faire office de forum de dialogue *et de coordination* au cours des périodes courant entre deux Sommets,

Amendement

9. appuie, dans ce contexte, la création de la *Fondation Europe - Amérique latine et Caraïbes, afin de* contribuer à la préparation des Sommets *et* au suivi des Sommets, et qui devrait faire office de forum de dialogue au cours des périodes courant entre deux Sommets, *cette Fondation devrait présenter les caractéristiques suivantes:*

Or. es

Amendement 52
Sonia Escudero, Parlatino

Proposition de résolution commune
Paragraphe 9

Proposition de résolution commune

9. appuie, dans ce contexte, la création de la *Fondation Europe - Amérique latine et Caraïbes, de nature publique-privée, dont*

Amendement

9. appuie, dans ce contexte, la création de la *Fondation Europe - Amérique latine et Caraïbes, de nature publique mais ouverte*

les objectifs principaux devraient contribuer à la préparation des Sommets, au suivi des décisions et des lignes d'action politique adoptées lors de ces Sommets, et qui devrait, pour l'ensemble des acteurs politiques, institutionnels, universitaires et issus de la société civile œuvrant au renforcement des relations euro-latino-américaines, faire office de forum de dialogue et de coordination au cours des périodes courant entre deux Sommets,

à toute contribution privée, dont les objectifs principaux devraient contribuer à la préparation des Sommets, au suivi des décisions et des lignes d'action politique adoptées lors de ces Sommets, et qui devrait, pour l'ensemble des acteurs politiques, institutionnels, universitaires et issus de la société civile œuvrant au renforcement des relations euro-latino-américaines, faire office de forum de dialogue et de coordination au cours des périodes courant entre deux Sommets,

Or. es

Amendement 53

Emilio Menéndez del Valle, Luis Yáñez-Barnouveau García, PE

Proposition de résolution commune

Paragraphe 9

Proposition de résolution commune

9. appuie, dans ce contexte, la création de la *Fondation Europe - Amérique latine et Caraïbes*, de nature publique-privée, dont les objectifs principaux devraient contribuer à la préparation des Sommets, au suivi des décisions et des lignes d'action politique adoptées lors de ces Sommets, et qui devrait, pour l'ensemble des acteurs politiques, institutionnels, universitaires et issus de la société civile œuvrant au renforcement des relations euro-latino-américaines, faire office de forum de dialogue et de coordination au cours des périodes courant entre deux Sommets,

Amendement

9. appuie, dans ce contexte, la création de la *Fondation Europe - Amérique latine et Caraïbes*, de nature publique-privée, dont les objectifs principaux devraient contribuer à la préparation des Sommets, au suivi des décisions et des lignes d'action politique adoptées lors de ces Sommets, et qui devrait, pour l'ensemble des acteurs politiques, institutionnels, universitaires et issus de la société civile œuvrant au renforcement des relations euro-latino-américaines, faire office de forum de dialogue et de coordination au cours des périodes courant entre deux Sommets; ***elle devrait en outre contribuer à la formation d'experts et de personnel spécialisés dans les différents thèmes traités par le partenariat stratégique birégional,***

Or. es

Amendement 54

Willy Meyer, Rui Tavares, PE

Proposition de résolution commune

Paragraphe 9

Proposition de résolution commune

9. appuie, dans ce contexte, la création de la *Fondation Europe - Amérique latine et Caraïbes*, de nature publique-**privée**, dont les objectifs principaux devraient contribuer à la préparation des Sommets, au suivi des décisions et des lignes d'action politique adoptées lors de ces Sommets, et qui devrait, pour l'ensemble des acteurs politiques, institutionnels, universitaires et issus de la société civile œuvrant au renforcement des relations euro-latino-américaines, faire office de forum de dialogue et de coordination au cours des périodes courant entre deux Sommets,

Amendement

9. appuie, dans ce contexte, la création de la *Fondation Europe - Amérique latine et Caraïbes*, de nature publique, dont les objectifs principaux devraient contribuer à la préparation des Sommets, au suivi des décisions et des lignes d'action politique adoptées lors de ces Sommets, et qui devrait, pour l'ensemble des acteurs politiques, institutionnels, universitaires et issus de la société civile œuvrant au renforcement des relations euro-latino-américaines, faire office de forum de dialogue et de coordination au cours des périodes courant entre deux Sommets,

Or. es

Amendement 55

Raül Romeva i Rueda, PE

Proposition de résolution commune

Paragraphe 9

Proposition de résolution commune

9. appuie, dans ce contexte, la création de la *Fondation Europe - Amérique latine et Caraïbes*, de nature publique-**privée**, dont les objectifs principaux devraient contribuer à la préparation des Sommets, au suivi des décisions et des lignes d'action politique adoptées lors de ces Sommets, et qui devrait, pour l'ensemble des acteurs politiques, institutionnels, universitaires et issus de la société civile œuvrant au renforcement des relations euro-latino-américaines, faire office de forum de dialogue et de coordination au cours des

Amendement

9. appuie, dans ce contexte, la création de la *Fondation Europe - Amérique latine et Caraïbes*, de nature publique, dont les objectifs principaux devraient contribuer à la préparation des Sommets, au suivi des décisions et des lignes d'action politique adoptées lors de ces Sommets, et qui devrait, pour l'ensemble des acteurs politiques, institutionnels, universitaires et issus de la société civile œuvrant au renforcement des relations euro-latino-américaines, faire office de forum de dialogue et de coordination au cours des

périodes courant entre deux Sommets,

périodes courant entre deux Sommets,

Or. es

Amendement 56

Ramón Jáuregui Atondo, PE

Proposition de résolution commune

Paragraphe 10

Proposition de résolution commune

10. formule, en guise de grandes lignes pour ladite Fondation Europe - Amérique latine et Caraïbes, les recommandations suivantes:

Amendement

supprimé

Or. es

Amendement 57

Sonia Escudero, Parlatino

Proposition de résolution commune

Paragraphe 10, alinéa a)

Proposition de résolution commune

a) mise en place d'une structure d'organisation simple et souple, qui tienne compte de la nature publique-*privée* de la Fondation, composition sur une base volontaire et paritaire, qui comprenne un conseil d'administration chargé d'établir les lignes maîtresses et les principes de fonctionnement de la Fondation, qui représente les États, les institutions européennes et latino-américaines qui participent à la fondation, y compris l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine,

Amendement

a) mise en place d'une structure d'organisation simple et souple, qui tienne compte de la nature publique de la Fondation, composition sur une base volontaire et paritaire, qui comprenne un conseil d'administration **respectant les principes de représentation équitable entre régions et d'égalité des genres** chargé d'établir les lignes maîtresses et les principes de fonctionnement de la Fondation, qui représente les États, les institutions européennes et latino-américaines qui participent à la fondation, y compris l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine,

Or. es

Amendement 58

Willy Meyer, Rui Tavares, PE

Proposition de résolution commune

Paragraphe 10, alinéa a)

Proposition de résolution commune

a) mise en place d'une structure d'organisation simple et souple, qui tienne compte de la nature publique-*privée* de la Fondation, composition sur une base volontaire et paritaire, qui comprenne un conseil d'administration chargé d'établir les lignes maîtresses et les principes de fonctionnement de la Fondation, qui représente les États, les institutions européennes et latino-américaines qui participent à la fondation, y compris l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine,

Amendement

a) mise en place d'une structure d'organisation simple et souple, qui tienne compte de la nature publique de la Fondation, composition sur une base volontaire et paritaire, qui comprenne un conseil d'administration chargé d'établir les lignes maîtresses et les principes de fonctionnement de la Fondation, qui représente les États, les institutions européennes et latino-américaines qui participent à la fondation, y compris l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine,

Or. es

Amendement 59

Willy Meyer, Rui Tavares, PE

Proposition de résolution commune

Paragraphe 10, alinéa b)

Proposition de résolution commune

b) établissement d'un budget limité mais efficace permettant de mener à bien les missions confiées, alimenté grâce à un système de financement géré par les États membres de l'Union participant, les États latino-américains membres de la Fondation, et disposant de ressources propres créées par la Fondation elle-même ***ou mises à sa disposition par des entités qui la parrainent, qu'elles soient publiques ou privées ou liées à la zone euro-latino-américaine,***

Amendement

b) établissement d'un budget limité mais efficace permettant de mener à bien les missions confiées, alimenté grâce à un système de financement géré par les États membres de l'Union participant, les États latino-américains membres de la Fondation, et disposant de ressources propres créées par la Fondation elle-même,

Amendement 60
Renate Weber, PE

Proposition de résolution commune
Paragraphe 10, alinéa b)

Proposition de résolution commune

b) établissement d'un budget limité mais efficace permettant de mener à bien les missions confiées, alimenté grâce à un système de financement géré par les États membres de l'Union participant, les États latino-américains membres de la Fondation, et disposant de ressources propres créées par la Fondation elle-même ou mises à sa disposition par des entités qui la parrainent, qu'elles soient publiques ou privées ou liées à la zone euro-latino-américaine,

Amendement

b) établissement d'un budget limité mais efficace permettant de mener à bien les missions confiées, alimenté grâce à un système de financement géré par les États membres de l'Union participant, les États latino-américains membres de la Fondation, et disposant de ressources propres créées par la Fondation elle-même ou mises à sa disposition par des entités qui la parrainent, qu'elles soient publiques ou privées ou liées à la zone euro-latino-américaine,

Or. es

Amendement 61
Sonia Escudero, Parlatino

Proposition de résolution commune
Paragraphe 10, alinéa c)

Proposition de résolution commune

c) instauration de relations fluides et très étroites dans le cadre de la Fondation, en ce qui concerne différents domaines gouvernementaux et parlementaires touchant aux relations entre l'Union européenne et l'Amérique au sein de différents forums (Sommet UEALC, Sommet ibéro-américains, Secrétariat général ibéro-américain – SEGIB –, Groupe de Río, Groupe de San José, Assemblée Parlementaire euro-latino-américaine, etc.), établissements

Amendement

c) instauration de relations fluides et très étroites dans le cadre de la Fondation, en ce qui concerne différents domaines gouvernementaux et parlementaires touchant aux relations entre l'Union européenne et l'Amérique au sein de différents forums (Sommet UEALC, Sommet ibéro-américains, Secrétariat général ibéro-américain – SEGIB –, Groupe de Río, Groupe de San José, Assemblée Parlementaire euro-latino-américaine, etc.), établissements

universitaires (Centre latino-américain pour les relations avec l'Europe – CELARE –, Institut des Hautes études pour l'intégration et le développement législatif – IDL –, etc.) et société civile organisée (Comité économique et social de l'Union européenne, Forums consultatif et économique et social du Mercosur, Communauté andine, Amérique centrale, etc.) et non-organisée, afin d'exploiter et de coordonner au mieux les synergies des différents acteurs et d'éviter la duplication des ressources,

universitaires (*Faculté latino-américaine de sciences sociales – FLASCO -*, Centre latino-américain pour les relations avec l'Europe – CELARE –, Institut des Hautes études pour l'intégration et le développement législatif – IDL –, etc.) et société civile organisée (Comité économique et social de l'Union européenne, Forums consultatif et économique et social du Mercosur, Communauté andine, Amérique centrale, etc.) et non-organisée, afin d'exploiter et de coordonner au mieux les synergies des différents acteurs et d'éviter la duplication des ressources,

Or. es

Amendement 62

Rosario Green Macias, CPM UE-México

Proposition de résolution commune

Paragraphe 10, alinéa c)

Proposition de résolution commune

c) instauration de relations fluides et très étroites dans le cadre de la Fondation, en ce qui concerne différents domaines gouvernementaux et parlementaires touchant aux relations entre l'Union européenne et l'Amérique au sein de différents forums (Sommet UEALC, Sommet ibéro-américains, Secrétariat général ibéro américain – SEGIB –, Groupe de Río, Groupe de San José, Assemblée Parlementaire euro-latino-américaine, etc.), établissements universitaires (Centre latino-américain pour les relations avec l'Europe – CELARE –, Institut des Hautes études pour l'intégration et le développement législatif – IDL –, etc.) et société civile organisée (Comité économique et social de l'Union européenne, Forums consultatif et économique et social du Mercosur, Communauté andine, Amérique centrale,

Amendement

c) instauration de relations fluides et très étroites dans le cadre de la Fondation, en ce qui concerne différents domaines gouvernementaux et parlementaires touchant aux relations entre l'Union européenne et l'Amérique au sein de différents forums (Sommet UEALC, Sommet ibéro-américains, Secrétariat général ibéro américain – SEGIB –, Groupe de Río, **Systeme d'intégration de l'Amérique centrale - SICA -**, Groupe de San José, Assemblée Parlementaire euro-latino-américaine, etc.), établissements universitaires (Centre latino-américain pour les relations avec l'Europe – CELARE –, Institut des Hautes études pour l'intégration et le développement législatif – IDL –, etc.) et société civile organisée (Comité économique et social de l'Union européenne, Forums consultatif et économique et social du Mercosur,

etc.) et non-organisée, afin d'exploiter et de coordonner au mieux les synergies des différents acteurs et d'éviter la duplication des ressources,

Communauté andine, Amérique centrale, etc.) et non-organisée, afin d'exploiter et de coordonner au mieux les synergies des différents acteurs et d'éviter la duplication des ressources,

Or. es

Amendement 63
Mauricio Parodi, Parlandino

Proposition de résolution commune
Paragraphe 10, alinéa d)

Proposition de résolution commune

d) attribution à la Fondation d'une série de missions, **à caractère** temporaire **ou sans délai particulier**, selon leur caractère monographique et horizontal et leur importance politique, économique et sociale pour le partenariat stratégique en tant qu'organe catalyseur et mobilisateur des ressources dont disposent les différents acteurs qui la composent et, notamment, les missions suivantes:

Amendement

d) attribution à la Fondation, **avec l'appui de l'Institut des hautes études pour l'intégration et le développement législatif - IDL** –, **lorsque cela s'avère nécessaire**, d'une série de missions, **temporaires ou à durée indéterminée**, selon leur caractère monographique et horizontal et leur importance politique, économique et sociale pour le partenariat stratégique en tant qu'organe catalyseur et mobilisateur des ressources dont disposent les différents acteurs qui la composent et, notamment, les missions suivantes:

Or. es

Amendement 64
Rosario Green Macias, CPM UE-México

Proposition de résolution commune
Paragraphe 10, alinéa d)

Proposition de résolution commune

d) attribution à la Fondation d'une série de missions, à caractère temporaire ou **sans délai particulier**, selon leur caractère monographique et horizontal et leur importance politique, économique et

Amendement

d) attribution à la Fondation d'une série de missions, à caractère temporaire ou **permanent**, selon leur caractère monographique et horizontal et leur importance politique, économique et

sociale pour le partenariat stratégique en tant qu'organe catalyseur et mobilisateur des ressources dont disposent les différents acteurs qui la composent et, notamment, les missions suivantes:

sociale pour le partenariat stratégique en tant qu'organe catalyseur et mobilisateur des ressources dont disposent les différents acteurs qui la composent et, notamment, les missions suivantes:

Or. es

Amendement 65

Rosario Green Macias, CPM UE-México

Proposition de résolution commune

Paragraphe 10, alinéa d), sous-alinéa III

Proposition de résolution commune

III. missions en tant que *Centre birégional de prévention des catastrophes naturelles*, chargé d'élaborer des stratégies communes et des instruments de contingence, d'alerte et de préparation visant à réduire la vulnérabilité mutuelle face aux catastrophes naturelles découlant du changement climatique et des divers phénomènes qui l'accompagnent, y compris les éruptions volcaniques, les tremblements de terre, **les ouragans ou les inondations**,

Amendement

III. missions en tant que *Centre birégional de prévention des catastrophes naturelles*, chargé d'élaborer des stratégies communes et des instruments de contingence, d'alerte et de préparation visant à réduire la vulnérabilité mutuelle face aux catastrophes naturelles découlant du changement climatique et des divers phénomènes qui l'accompagnent, y compris **les ouragans ou les inondations, ainsi que** les éruptions volcaniques **et** les tremblements de terre, **entre autres**,

Or. es

Amendement 66

Mauricio Parodi, Parlandino

Proposition de résolution commune

Paragraphe 10, alinéa d) sous-alinéa IV (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

IV. missions d'analyser les coûts du manque d'intégration en Amérique latine, en promouvant l'identification de nouvelles stratégies pour le développement et l'intégration de

Amendement 67
Ricardo Cortés Lastra, PE

Proposition de résolution commune
Paragraphe 10, alinéa d) sous-alinéa IV (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

IV. missions en tant que Centre de relations avec la société civile euro-latino-américaine, chargé de renforcer les mécanismes de participation de la société civile dans la construction des relations birégionales et de favoriser l'échange et la communication au sein de la société civile euro-latino-américaine,

Or. es

Amendement 68
Ramón Jáuregui Atondo, PE

Proposition de résolution commune
Paragraphe 10 bis) (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

Un objectif mondial pour les relations économiques et commerciales

10 bis). En matière économique, intensification des efforts visant à s'attaquer aux causes de la crise actuelle et à éviter que celle-ci ne se répète à travers la consolidation des initiatives de réglementation financière - sous la coordination du G-20 - pour renforcer les organismes et les institutions financières internationales qui contribuent à corriger les inerties déstabilisatrices au sein des marchés financiers internationaux, sans

entraver l'activité économique,

Or. es

Amendement 69
Ramón Jáuregui Atondo, PE

Proposition de résolution commune
Paragraphe 10 ter) (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

10 ter). renforcement du dialogue en matière de politiques fiscales, afin de parvenir à un recouvrement à la fois meilleur et plus juste des ressources, ce qui permettra d'augmenter les dépenses sociales et, en matière de fiscalité internationale, reconnaissance de l'importance de trouver des formes innovantes de financement pour faire face à la dette croissante générée par la crise ainsi qu'aux nouvelles réalités et aux défis communs coûteux auxquels nos régions sont confrontées; une éventuelle taxe sur les transactions financières internationales, (FTT, selon son sigle anglais), en cours de discussion au sein du FMI, pourrait apporter des ressources additionnelles substantielles, spécialement pour les pays émergents et en développement, et permettrait que le monde financier, responsable de la crise, contribue aussi à pallier les coûts de cette dernière,

Or. es

Amendement 70
Ramón Jáuregui Atondo, PE

Proposition de résolution commune
Paragraphe 10 quater) (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

10 quater). De même, renforcement de la bonne gouvernance dans des affaires fiscales, de la transparence et de l'échange d'informations en tant que fondements de la concurrence loyale dans l'économie mondiale ainsi que de l'engagement nécessaire envers un système fiscal équitable et responsable. En outre, la gouvernance fiscale constitue une condition préalable à la préservation de l'intégrité des marchés financiers,

Or. es

Amendement 71
Renate Weber, PE

Proposition de résolution commune
Paragraphe 11

Proposition de résolution commune

Amendement

11. réitère sa proposition de créer une zone euro-latino-américaine de partenariat global interrégional fondée sur un modèle compatible «OMC-régionalisme» à appliquer en deux phases:

11. réitère sa proposition de créer une zone euro-latino-américaine de partenariat global interrégional fondée sur un modèle compatible «OMC-régionalisme» à appliquer en deux phases, ***tout en regrettant que, pour le moment, les accords de partenariat entre l'Union européenne et les différents blocs régionaux latino-américains soient, pour diverses raisons, paralysés:***

Or. es

Amendement 72
Raül Romeva i Rueda, PE

Proposition de résolution commune
Paragraphe 11, alinéa a) tiret 1

Proposition de résolution commune

– la reprise et la conclusion des négociations de l'accord de partenariat UE-Mercosur dans les plus brefs délais,

Amendement

– la révision et la reformulation des mandats de négociation respectifs d'un accord de partenariat UE-Mercosur pour les adapter à la nécessité d'éviter des déséquilibres commerciaux entre les parties, protéger les économies des pays du sud d'une éventuelle contamination découlant de la crise financière et commerciale dont ceux-ci ne sont pas responsables, et y intégrer les défis résultant de la crise climatique et alimentaire,

Or. es

Amendement 73

Raül Romeva i Rueda, PE

**Proposition de résolution commune
Paragraphe 11, alinéa a) tiret 2**

Proposition de résolution commune

– la conclusion des négociations de l'accord de partenariat UE – Amérique centrale et de l'accord commercial en vue de l'intégration régionale entre l'UE et la Communauté andine, en cours de négociation, à caractère pour l'heure bilatéral et qui pourrait s'accompagner d'une révision et d'un élargissement de l'accord politique et de coopération de 2003, chacun de ces différents accords obéissant à des délais et à des modalités propres, tout en se fondant cependant en dernier recours sur les trois piliers communs qui doivent caractériser le partenariat stratégique birégional, à savoir: un chapitre politique et institutionnel qui renforce les mécanismes de dialogue et de concertation politique; un chapitre portant sur la coopération, qui promeuve le développement économique et social durable, et un troisième chapitre

Amendement

– le retour à un multilatéralisme strict et aux négociations d'accords de partenariat de bloc à bloc, chacun de ces différents accords obéissant à des délais et à des modalités propres, tout en se fondant cependant en dernier recours sur les trois piliers communs qui doivent caractériser le partenariat stratégique birégional, à savoir: un chapitre politique et institutionnel qui renforce les mécanismes de dialogue et de concertation politique; un chapitre portant sur la coopération, qui promeuve le développement économique et social durable, et un troisième chapitre commercial tenant compte des asymétries au niveau du développement des économies respectives, avec pour mots d'ordre la solidarité et la complémentarité,

commercial *comportant des programmes de libéralisation progressifs et réciproques* tenant compte des asymétries au niveau du développement des économies respectives, avec pour mots d'ordre la solidarité et la complémentarité,

Or. es

Amendement 74

Rosario Green Macias, CPM UE-México

Proposition de résolution commune Paragraphe 11, alinéa a) tiret 2

Proposition de résolution commune

– la conclusion des négociations de *l'accord de partenariat UE – Amérique centrale* et de *l'accord commercial en vue de l'intégration régionale entre l'UE et la Communauté andine*, en cours de négociation, à caractère pour l'heure bilatéral et qui *pourrait* s'accompagner d'une *révision et d'un élargissement de l'accord politique et de coopération de 2003*, chacun de ces différents accords obéissant à des délais et à des modalités propres, tout en se fondant cependant en dernier recours sur les trois piliers communs qui doivent caractériser le partenariat stratégique birégional, à savoir: un chapitre politique et institutionnel qui renforce les mécanismes de dialogue et de concertation politique; un chapitre portant sur la coopération, qui promeuve le développement économique et social durable, et un troisième chapitre commercial comportant des programmes de libéralisation progressifs et réciproques tenant compte des asymétries au niveau du développement des économies respectives, avec pour mots d'ordre la solidarité et la complémentarité,

Amendement

– la conclusion des négociations de *l'accord de partenariat UE – Amérique centrale* et de *l'accord commercial en vue de l'intégration régionale entre l'UE et la Communauté andine*, **toutes deux** en cours de négociation, à caractère pour l'heure bilatéral et qui *pourraient* s'accompagner d'une *révision et d'un élargissement de l'accord politique et de coopération de 2003*, chacun de ces différents accords obéissant à des délais et à des modalités propres, tout en se fondant cependant en dernier recours sur les trois piliers communs qui doivent caractériser le partenariat stratégique birégional, à savoir: un chapitre politique et institutionnel qui renforce les mécanismes de dialogue et de concertation politique; un chapitre portant sur la coopération, qui promeuve le développement économique et social durable, et un troisième chapitre commercial comportant des programmes de libéralisation progressifs et réciproques tenant compte des asymétries au niveau du développement des économies respectives, avec pour mots d'ordre la solidarité et la complémentarité,

Or. es

Amendement 75

Willy Meyer, Rui Tavares, PE

Proposition de résolution commune

Paragraphe 11, alinéa a) tiret 2

Proposition de résolution commune

– la conclusion des négociations de *l'accord de partenariat UE – Amérique centrale* et de *l'accord commercial en vue de l'intégration régionale entre l'UE et la Communauté andine*, en cours de négociation, à caractère pour l'heure bilatéral et qui pourrait s'accompagner d'une *révision et d'un élargissement de l'accord politique et de coopération de 2003*, chacun de ces différents accords obéissant à des délais et à des modalités propres, tout en se fondant cependant en dernier recours sur les trois piliers communs qui doivent caractériser le partenariat stratégique birégional, à savoir: un chapitre politique et institutionnel qui renforce les mécanismes de dialogue et de concertation politique; un chapitre portant sur la coopération, qui promeuve le développement économique et social durable, et un troisième chapitre commercial comportant des programmes ***de libéralisation progressifs et*** réciproques tenant compte des asymétries au niveau du développement des économies respectives, avec pour mots d'ordre la solidarité et la complémentarité,

Amendement

– la conclusion des négociations de *l'accord de partenariat UE – Amérique centrale* et de *l'accord commercial en vue de l'intégration régionale entre l'UE et la Communauté andine*, en cours de négociation, à caractère pour l'heure bilatéral et qui pourrait s'accompagner d'une *révision et d'un élargissement de l'accord politique et de coopération de 2003*, chacun de ces différents accords obéissant à des délais et à des modalités propres, tout en se fondant cependant en dernier recours sur les trois piliers communs qui doivent caractériser le partenariat stratégique birégional, à savoir: un chapitre politique et institutionnel qui renforce les mécanismes de dialogue et de concertation politique; un chapitre portant sur la coopération, qui promeuve le développement économique et social durable, et un troisième chapitre commercial comportant des programmes réciproques tenant compte des asymétries au niveau du développement des économies respectives, avec pour mots d'ordre la solidarité et la complémentarité,

Or. es

Amendement 76

Renate Weber, PE

Proposition de résolution commune

Paragraphe 11, alinéa a) tiret 4

Proposition de résolution commune

– la non-conditionnalité des accords de partenariat précédemment mentionnés à la conclusion éventuelle des négociations de l'OMC,

Amendement

supprimé

Or. es

Amendement 77

Raül Romeva i Rueda, PE

**Proposition de résolution commune
Paragraphe 11, alinéa a) tiret 5**

Proposition de résolution commune

– l'application effective aux Andins et aux Centraméricains du régime SPG «plus» jusqu'à l'entrée en vigueur desdits accords,

Amendement

– l'application effective aux Andins et aux Centraméricains du régime SPG «plus» jusqu'à l'entrée en vigueur desdits accords, moyennant une enquête préalable adéquate en cas de non-respect éventuel des conditions du régime SPG «plus»,

Or. es

Amendement 78

Raül Romeva i Rueda, PE

**Proposition de résolution commune
Paragraphe 11, alinéa a) tiret 6**

Proposition de résolution commune

– l'approfondissement des accords de partenariat déjà existants UE-Mexique et UE-Chili, grâce à l'exécution de leurs clauses évolutives dans les domaines de l'agriculture, des services et des investissements, au travers de l'intensification du dialogue politique (y compris le cadre novateur du partenariat stratégique UE-Mexique) et en recourant à des formules avancées de coopération

Amendement

– l'approfondissement des accords de partenariat déjà existants UE-Mexique et UE-Chili, pour corriger les déséquilibres entre les deux parties en termes de balances commerciales, promouvoir la diversification de la production industrielle destinée à la consommation nationale et à l'exportation, garantir des agricultures durables et intégrer des mécanismes permettant d'améliorer les

au développement (en ce qui concerne le Chili, ces formules devraient finir couronnées par «le partenariat pour le développement et l'innovation» que ce pays a proposé),

normes sociales et environnementales dans chacune des parties,

Or. es

Amendement 79

Willy Meyer, Rui Tavares, PE

Proposition de résolution commune

Paragraphe 11, alinéa a) tiret 6

Proposition de résolution commune

– l'approfondissement des accords de partenariat déjà existants UE-Mexique et UE-Chili, grâce à l'exécution de leurs clauses évolutives dans les domaines de l'agriculture, des services et des investissements, au travers de l'intensification du dialogue politique (y compris le cadre novateur du partenariat stratégique UE-Mexique) et en recourant à des formules avancées de coopération au développement (en ce qui concerne le Chili, ces formules devraient finir couronnées par «le partenariat pour le développement et l'innovation» que ce pays a proposé),

Amendement

*– l'approfondissement des accords de partenariat déjà existants UE-Mexique et UE-Chili, grâce à l'exécution de leurs clauses évolutives dans les domaines de l'agriculture, des services et des investissements, au travers de l'intensification du dialogue politique (y compris le cadre novateur du partenariat stratégique UE-Mexique) et en recourant à des formules avancées de coopération au développement (en ce qui concerne le Chili, ces formules devraient finir couronnées par «le partenariat pour le développement et l'innovation» que ce pays a proposé) **en accordant une attention toute particulière aux clauses des droits de l'homme,***

Or. es

Amendement 80

Renate Weber, PE

Proposition de résolution commune

Paragraphe 11, alinéa a) tiret 6

Proposition de résolution commune

– l'approfondissement des accords de

Amendement

– l'approfondissement des accords de

*partenariat déjà existants UE-Mexique et UE-Chili, grâce à l'exécution de leurs clauses évolutives dans les domaines de l'agriculture, des services et des investissements, au travers de l'intensification du dialogue politique (y compris le cadre novateur du partenariat stratégique UE-Mexique) et en recourant à des formules avancées de coopération au développement (en ce qui concerne le Chili, ces formules **devraient finir** couronnées par «le partenariat pour le développement et l'innovation» que ce pays a proposé),*

*partenariat déjà existants UE-Mexique et UE-Chili, grâce à l'exécution de leurs clauses évolutives dans les domaines de l'agriculture, des services et des investissements, au travers de l'intensification du dialogue politique (y compris le cadre novateur du partenariat stratégique UE-Mexique) et en recourant à des formules avancées de coopération au développement (en ce qui concerne le Chili, ces formules **ont fini** couronnées par «le partenariat pour le développement et l'innovation» que ce pays a proposé),*

Or. es

Amendement 81
Raül Romeva i Rueda, PE

Proposition de résolution commune
Paragraphe 12 bis) (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

12 bis). salue le récent arrêt de la Cour interaméricaine des droits de l'homme sur les féminicides de Campo Algodonero au Mexique, en tant qu'exemple pour toute la région; demande aux gouvernements de l'Union européenne, d'Amérique latine et des Caraïbes de se référer à cet arrêt dans le cadre de leur futur travail et de condamner fermement la violence contre les femmes et le féminicide, en tant qu'expression extrême de la discrimination envers les femmes, avec des programmes et un financement adéquats; plaide en outre pour un engagement déterminé dans la lutte contre la violence liée au genre en général et pour un investissement adéquat en santé génésique, dans des programmes destinés à favoriser l'égalité des genres, l'éducation sexuelle et l'accès à des méthodes de planification familiale, conformément au programme d'action de

Amendement 82

José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra, PE

Proposition de résolution commune

Paragraphe 13

Proposition de résolution commune

13. estime indispensable de *remédier aux carences actuelles en ce qui concerne les infrastructures en Amérique latine, étant donné que ces carences entravent son développement économique, et estime également indispensable d'encourager l'inter-connectivité dans la région afin notamment* de favoriser le commerce intra-américain, qui représente aujourd'hui à peine 6 % du total dans la région, *alors que l'Union européenne atteint quant à elle 76 % entre ses États membres; considère comme essentiel à cette fin d'obtenir le concours du secteur public, du secteur privé et des institutions financières,*

Amendement

13. estime indispensable de *promouvoir l'inter-connectivité entre les pays d'Amérique latine à travers des projets en matière d'énergie, de transport, de télécommunications ou d'environnement, afin* de favoriser le commerce intra-américain, qui représente aujourd'hui à peine 6 % du total dans la région,

Amendement 83

Raül Romeva i Rueda, PE

Proposition de résolution commune

Paragraphe 13

Proposition de résolution commune

13. estime indispensable de remédier aux carences actuelles en ce qui concerne les infrastructures en Amérique latine, étant donné que ces carences *entravent son développement économique*, et estime également indispensable d'encourager *l'inter-connectivité* dans la région afin

Amendement

13. estime indispensable de remédier aux carences actuelles en ce qui concerne les infrastructures en Amérique latine, étant donné que ces carences *contribuent à aggraver le problème du changement climatique*, et estime également indispensable d'encourager *une* inter-

notamment de favoriser le commerce intra-américain, qui représente aujourd'hui à peine 6 % du total dans la région, alors que l'Union européenne atteint quant à elle 76 % entre ses États membres; considère comme essentiel *à cette fin d'obtenir le concours du secteur public, du secteur privé et des institutions financières,*

connectivité dans la région *qui soit durable et adaptée à la nécessité de contrer l'effet de serre* afin notamment de favoriser le commerce intra-américain, qui représente aujourd'hui à peine 6 % du total dans la région, alors que l'Union européenne atteint quant à elle 76 % entre ses États membres; considère comme essentiel *un engagement ambitieux de la part de l'UE visant à cofinancer un projet indispensable pour l'avenir de la planète,*

Or. es

Amendement 84

Willy Meyer, Rui Tavares, PE

Proposition de résolution commune Paragraphe 13

Proposition de résolution commune

13. estime indispensable de remédier aux carences actuelles en ce qui concerne les infrastructures en Amérique latine, étant donné que ces carences entravent son développement économique, et estime également indispensable d'encourager l'inter-connectivité dans la région afin notamment de favoriser le commerce intra-américain, qui représente aujourd'hui à peine 6 % du total dans la région, alors que l'Union européenne atteint quant à elle 76 % entre ses États membres; considère comme essentiel à cette fin d'obtenir le concours *du secteur public, du secteur privé et des institutions financières,*

Amendement

13. estime indispensable de remédier aux carences actuelles en ce qui concerne les infrastructures en Amérique latine, étant donné que ces carences entravent son développement économique, et estime également indispensable d'encourager l'inter-connectivité dans la région afin notamment de favoriser le commerce intra-américain, qui représente aujourd'hui à peine 6 % du total dans la région, alors que l'Union européenne atteint quant à elle 76 % entre ses États membres; considère comme essentiel à cette fin d'obtenir le concours *des secteurs concernés,*

Or. es

Amendement 85

Ramón Jáuregui Atondo, PE

Proposition de résolution commune Paragraphe 14

Proposition de résolution commune

14. se félicite par ailleurs de la mise en place de la facilité d'investissement en Amérique latine (MIAL) proposée par la Commission européenne à titre d'expression tangible de l'engagement de l'Union européenne dans la consolidation de l'intégration régionale et de l'inter-connectivité en Amérique latine; prend note du montant de EUR 100 000 000 prévu jusqu'en 2013 au titre du budget de l'Union européenne, sans préjudice de toutes autres contributions supplémentaires possibles ni de toutes autres subventions versées par les États membres; indique que cette facilité devrait servir d'élément catalyseur et mobilisateur de ressources pour les institutions financières et ce, dans trois domaines bien précis: inter-connectivité et infrastructures, secteurs social et environnemental, y compris le changement climatique, et croissance du secteur privé, en particulier des PME,

Amendement

14. se félicite par ailleurs de la mise en place de la facilité d'investissement en Amérique latine (MIAL) proposée par la Commission européenne à titre d'expression tangible de l'engagement de l'Union européenne dans la consolidation de l'intégration régionale, **la cohésion sociale** et de l'inter-connectivité en Amérique latine; prend note du montant de EUR 100 000 000 prévu jusqu'en 2013 au titre du budget de l'Union européenne, sans préjudice de toutes autres contributions supplémentaires possibles ni de toutes autres subventions versées par les États membres; indique que cette facilité devrait servir d'élément catalyseur et mobilisateur de ressources pour les institutions financières et ce, dans trois domaines bien précis: inter-connectivité et infrastructures, secteurs social et environnemental, y compris le changement climatique, et croissance du secteur privé, en particulier des PME,

Or. es

Amendement 86

Ramón Jáuregui Atondo, PE

Proposition de résolution commune

Paragraphe 15, tiret 1

Proposition de résolution commune

– **des actions plus résolues en vue d'atteindre** l'objectif commun de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015, en tirant parti à cette fin des nouvelles possibilités de coopération Sud-Sud et triangulaire avec d'autres pays et régions,

Amendement

- **en matière de coopération au développement, il conviendra de garantir le respect des engagements internationaux en matière de lutte contre la faim et la pauvreté, de sécurité alimentaire, de qualité de l'aide et de volume des ressources conformément à** l'objectif commun de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici

2015, en tirant parti à cette fin des nouvelles possibilités de coopération Sud-Sud et triangulaire avec d'autres pays et régions, *et à ce qui a été convenu à l'occasion des conférences d'Accra sur l'efficacité de l'aide et de Doha sur le financement, dans le but spécifique d'atteindre en 2010 un taux de 0,56 % du PIB des pays européens consacré à l'aide publique au développement,*

Or. es

Amendement 87

Emilio Menéndez del Valle, Luis Yáñez-Barnouveau García, PE

Proposition de résolution commune

Paragraphe 15, tiret 1

Proposition de résolution commune

– des actions plus résolues en vue d'atteindre *l'objectif* commun de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015, en tirant parti à cette fin des nouvelles possibilités de coopération Sud-Sud et triangulaire avec d'autres pays et régions,

Amendement

– des actions plus résolues en vue d'atteindre *le but* commun de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015, en tirant parti à cette fin des nouvelles possibilités de coopération Sud-Sud et triangulaire avec d'autres pays et régions,

Or. es

Amendement 88

José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra, PE

Proposition de résolution commune

Paragraphe 15, tiret 2

Proposition de résolution commune

– *le dépassement d'une optique de simple assistantat dans le domaine de la coopération au développement avec l'Amérique latine*, afin de concentrer les ressources financières et humaines de

Amendement

– *la diversification des instruments et des objectifs*, afin de concentrer les ressources financières et humaines de l'instrument de coopération au développement (ICD) sur les pays les plus pauvres et les groupes les

l'instrument de coopération au développement (ICD) sur les pays les plus pauvres et les groupes les plus vulnérables,

plus vulnérables,

Or. es

Amendement 89

José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra, PE

Proposition de résolution commune

Paragraphe 15, tiret 3

Proposition de résolution commune

– la mise en place de nouvelles formes de coopération avec les pays émergents et à revenu moyen en Amérique latine en recourant à l'instrument pour les pays industrialisés (IPI+), en étendant la coopération aux domaines de la technologie, de l'enseignement supérieur, de la science et de l'innovation, des énergies renouvelables, de la lutte contre le changement climatique., etc.,

Amendement

– la mise en place et le développement de nouvelles formes de coopération avec les pays émergents et à revenu moyen en Amérique latine en recourant à l'instrument pour les pays industrialisés (IPI+), en étendant la coopération aux domaines de la technologie, de l'enseignement supérieur, de la science et de l'innovation, des énergies renouvelables, de la lutte contre le changement climatique, etc.,

Or. es

Amendement 90

Rosario Green Macias, CPM UE-México

Proposition de résolution commune

Paragraphe 15, tiret 3

Proposition de résolution commune

– la mise en place de nouvelles formes de coopération avec les pays émergents et à revenu moyen en Amérique latine en recourant à l'instrument pour les pays industrialisés (IPI+), en étendant la coopération aux domaines de la technologie, de l'enseignement supérieur, de la science et de l'innovation, des énergies renouvelables, de la lutte contre le

Amendement

– la mise en place de nouvelles formes de coopération avec les pays émergents et à revenu moyen en Amérique latine en recourant à l'instrument pour les pays industrialisés (IPI+), en étendant la coopération aux domaines de la technologie, de l'enseignement supérieur, de la science et de l'innovation, des énergies renouvelables, de la lutte contre le

changement climatique, etc.,

changement climatique, etc.,

Or. es

Amendement 91

Willy Meyer, PE

Proposition de résolution commune

Paragraphe 15, tiret 4

Proposition de résolution commune

– un **recours plus important** à l'instrument de stabilité de l'Union afin de mener à bien et de financer des programmes en Amérique latine, de contribuer à la stabilité démocratique, à la gouvernabilité, à l'institutionnalisation et à la prévention des conflits dans les pays qui en ont besoin et en font la demande,

Amendement

supprimé

Or. es

Amendement 92

José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra, PE

Proposition de résolution commune

Paragraphe 15, tiret 4

Proposition de résolution commune

– un **recours plus important** à l'instrument de stabilité de l'Union **afin de mener à bien et de financer** des programmes en Amérique latine, **de contribuer** à la stabilité démocratique, **à** la gouvernabilité, **à** l'institutionnalisation et **à** la prévention des conflits dans les pays qui en ont besoin et en font la demande,

Amendement

– un **financement adéquat à charge de** l'instrument de stabilité de l'Union **destiné au financement de** programmes en Amérique latine **soutenant** la stabilité démocratique, la gouvernabilité, l'institutionnalisation et la prévention des conflits dans les pays qui en ont besoin et en font la demande,

Or. es

Amendement 93
Ramón Jáuregui Atondo, PE

Proposition de résolution commune
Paragraphe 15, tiret 5 (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

– la promotion active de la responsabilité sociale des entreprises, une éthique des affaires plus responsable se traduisant par la construction de relations économiques bilatérales basées sur les principes de durabilité, de transparence, d'excellence professionnelle et de respect de l'environnement; en ce sens, recommande la tenue d'une conférence internationale avec les entreprises européennes installées en Amérique latine pour réfléchir, sous les auspices de l'UE, à la participation active des entreprises européennes dans le développement économique et social des pays où elles sont implantées,

Or. es

Amendement 94
Ricardo Cortés Lastra, PE

Proposition de résolution commune
Paragraphe 16

Proposition de résolution commune

Amendement

16. réaffirme son soutien à la construction de «l'espace commun d'enseignement supérieur UE-ALC» ainsi qu'au renforcement du dialogue dans le domaine de la science, de la recherche, de l'enseignement supérieur, de la technologie et de l'innovation, proposé par la Commission européenne,

16. réaffirme son soutien à la construction de «l'espace commun d'enseignement supérieur UE-ALC» ainsi qu'au renforcement du dialogue dans le domaine de la science, de la recherche, de l'enseignement supérieur, de la technologie et de l'innovation, proposé par la Commission européenne, ***en créant un programme d'échange entre universités latino-américaines et européennes, similaire au programme Erasmus de***

Amendement 95

José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra, PE

Proposition de résolution commune

Paragraphe 16

Proposition de résolution commune

16. réaffirme son soutien à la construction de «l'espace commun d'enseignement supérieur UE-ALC» ainsi qu'au renforcement du dialogue dans le domaine de la science, de la recherche, de l'enseignement supérieur, de la technologie et de l'innovation, proposé par la Commission européenne,

Amendement

16. réaffirme son soutien à la construction de «l'espace commun d'enseignement supérieur UE-ALC» ainsi qu'au renforcement du dialogue dans le domaine de la science, de la recherche, de l'enseignement supérieur, de la technologie et de l'innovation, proposé par la Commission européenne; ***dans ce sens, soutient le processus d'élaboration de projets tels que les «Objectifs éducatifs 2021»,***

Amendement 96

Ricardo Cortés Lastra, PE

Proposition de résolution commune

Paragraphe 17

Proposition de résolution commune

17. souligne l'importance de renforcer le dialogue bilatéral entre les différents pays d'Amérique latine au sujet de politiques solides et efficaces en matière de gouvernabilité, d'affaires sociales, de finances publiques et de fiscalité, afin d'accroître la cohésion sociale et de réduire la pauvreté, les inégalités et la marginalisation,

Amendement

17. souligne l'importance de renforcer le dialogue bilatéral ***et l'échange de bonnes pratiques*** entre les différents pays d'Amérique latine au sujet de politiques solides et efficaces en matière de gouvernabilité, d'affaires sociales, ***de développement régional,*** de finances publiques et de fiscalité, afin d'accroître la cohésion sociale ***et territoriale*** et de réduire la pauvreté, les inégalités et la

marginalisation,

Or. es

Amendement 97
Sonia Escudero, Parlatino

Proposition de résolution commune
Paragraphe 17

Proposition de résolution commune

17. souligne l'importance de renforcer le dialogue bilatéral entre les différents pays d'Amérique latine au sujet de politiques solides et efficaces en matière de gouvernabilité, d'affaires sociales, de finances publiques et de fiscalité, afin d'accroître la cohésion sociale et de réduire la pauvreté, les inégalités et la marginalisation,

Amendement

17. souligne l'importance de renforcer le dialogue bilatéral entre les différents pays d'Amérique latine au sujet de politiques solides et efficaces en matière de gouvernabilité, d'affaires sociales, de finances publiques et de fiscalité, afin d'accroître la cohésion sociale et de réduire la pauvreté, les inégalités et la marginalisation,

Or. es

Amendement 98
José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra, PE

Proposition de résolution commune
Paragraphe 17

Proposition de résolution commune

17. souligne l'importance de renforcer le dialogue bilatéral entre les différents pays d'Amérique latine au sujet de politiques solides et efficaces en matière de gouvernabilité, d'affaires sociales, de finances publiques et de fiscalité, afin d'accroître la cohésion sociale et de réduire la pauvreté, les inégalités et la marginalisation,

Amendement

17. souligne l'importance de renforcer le dialogue bilatéral entre les différents pays d'Amérique latine au sujet de politiques solides et efficaces en matière de gouvernabilité, d'affaires sociales, de finances publiques et de fiscalité, afin ***de développer une sécurité juridique promouvant et favorisant les investissements dans la région*** et d'accroître la cohésion sociale et de réduire la pauvreté, les inégalités et la marginalisation,

Amendement 99

Willy Meyer, Rui Tavares, PE

Proposition de résolution commune

Paragraphe 17

Proposition de résolution commune

17. souligne l'importance de renforcer le dialogue bilatéral entre les différents pays d'Amérique latine au sujet de politiques solides et efficaces en matière de gouvernabilité, d'affaires sociales, de finances publiques et de fiscalité, afin d'accroître la cohésion sociale et de réduire la pauvreté, les inégalités et la marginalisation,

Amendement

17. souligne l'importance de renforcer le dialogue bilatéral entre les différents pays d'Amérique latine au sujet de politiques solides et efficaces en matière de gouvernabilité, d'affaires sociales, de finances publiques et de fiscalité **progressive**, afin d'accroître la cohésion sociale et de réduire la pauvreté, les inégalités et la marginalisation,

Or. es

Amendement 100

Willy Meyer, Rui Tavares, PE

Proposition de résolution commune

Paragraphe 18

Proposition de résolution commune

18. renouvelle sa proposition d'étudier, à l'horizon 2012, des dispositions et des règles communes de portée générale afin de faciliter la libre circulation non seulement des biens, des services et des capitaux, mais **aussi** des personnes, en mettant en place le partenariat le plus vaste possible qui engendre des bénéfices mutuels, et propose également d'étudier l'approche globale préconisée au sein des Nations unies dans le domaine des migrations,

Amendement

18. renouvelle sa proposition d'étudier, à l'horizon 2012, des dispositions et des règles communes de portée générale afin de faciliter la libre circulation non seulement des biens, des services et des capitaux, mais **tout particulièrement** des personnes, en mettant en place le partenariat le plus vaste possible qui engendre des bénéfices mutuels, et propose également d'étudier l'approche globale préconisée au sein des Nations unies dans le domaine des migrations,

Or. es

Amendement 101
Sonia Escudero, Parlatino

Proposition de résolution commune
Paragraphe 19

Proposition de résolution commune

19. insiste sur le fait qu'il ne peut résulter de bénéfices économiques, sociaux et culturels, tant pour les pays d'origine que pour ceux de destination au sein de la zone euro-latino-américaine, que d'une immigration ordonnée et *respectueuse des* droits de l'homme; rappelle l'importance du dialogue birégional structuré lancé en juin 2009 et renvoie aux conclusions et aux propositions faites au Sommet par le groupe de travail de l'Assemblée sur les migrations dans les relations UE-ALC,

Amendement

19. insiste sur le fait qu'il ne peut résulter de bénéfices économiques, sociaux et culturels, tant pour les pays d'origine que pour ceux de destination au sein de la zone euro-latino-américaine, que d'une immigration ordonnée et *moyennant un contrôle effectif de l'État en matière de respect des* droits de l'homme; rappelle l'importance du dialogue birégional structuré lancé en juin 2009 et renvoie aux conclusions et aux propositions faites au Sommet par le groupe de travail de l'Assemblée sur les migrations dans les relations UE-ALC,

Or. es

Amendement 102
Willy Meyer, PE

Proposition de résolution commune
Paragraphe 20

Proposition de résolution commune

20. recommande de renforcer le mécanisme de formation et d'échanges interparlementaires actuellement mis en œuvre au travers de l'instrument financier pour la promotion de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle mondiale créé par l'Union européenne en décembre 2006 dans le but d'améliorer la préparation et la qualification des administrations, des fonctionnaires et des agents au service des instances parlementaires, régionales et

Amendement

supprimé

nationales du partenariat stratégique,

Or. es

Amendement 103

José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra, PE

Proposition de résolution commune

Considérant A

Proposition de résolution commune

A. considérant *qu'il est* essentiel pour les deux régions *de perfectionner le* partenariat stratégique birégional *décidé* lors des cinq Sommets précédents,

Amendement

A. considérant *le caractère* essentiel pour les deux régions *d'aboutir au* partenariat stratégique birégional *établi* lors des cinq Sommets précédents *et l'importance pour les deux régions de continuer à approfondir ce partenariat,*

Or. es

Amendement 104

Renate Weber, PE

Proposition de résolution commune

Considérant A bis) (nouveau)

Proposition de résolution commune

A bis). considérant la communication de la Commission européenne du 30 septembre 2009 visant à identifier, à évaluer et à émettre des recommandations relatives à une association UE-ALC entre acteurs mondiaux,

Or. es

Amendement 105

Rodolfo Dougherty, Parlacen

Proposition de résolution commune

Considérant A bis) (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

A bis). considérant les attributions assignées à l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine pour contribuer à la construction du partenariat stratégique birégional,

Or. es

Amendement 106

José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra, PE

Proposition de résolution commune

Considérant B

Proposition de résolution commune

B. considérant que depuis le premier Sommet de Río de Janeiro au mois de juin 2009, des avancées notables se sont produites, ***même si des carences*** non moins ***importantes*** subsistent dans les trois domaines sur lesquels porte le partenariat, à savoir les domaines relatifs aux aspects politiques et de sécurité, aux aspects commerciaux et économiques, aux affaires sociales, ***à l'environnement, à la connaissance et à l'innovation, ainsi que les questions liées à l'égalité entre les femmes et les hommes,***

Amendement

B. considérant que depuis le premier Sommet de Río de Janeiro au mois de juin 2009, des avancées notables se sont produites, ***parmi lesquelles figurent la création de l'Assemblée EuroLat en tant que bras parlementaire du partenariat stratégique birégional lors du Sommet de Vienne; mais que des progrès et des défis*** non moins ***importants*** subsistent dans les trois domaines sur lesquels porte le partenariat, à savoir les domaines relatifs aux aspects politiques et de sécurité, aux aspects commerciaux et économiques, aux affaires sociales,

Or. es

Amendement 107

José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra, PE

Proposition de résolution commune

Considérant B bis) (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

B bis). considérant que l'Union européenne et l'Amérique latine et les Caraïbes représentent, ensemble, un tiers de la composition des Nations unies, et que le dialogue entre les deux régions renforce et stimule le multilatéralisme dans la politique mondiale,

Or. es

Amendement 108

Ramón Jáuregui Atondo, PE

Proposition de résolution commune

Considérant C

Proposition de résolution commune

C. considérant que l'Union européenne demeure le deuxième partenaire commercial mondial de l'Amérique latine et qu'elle constitue le plus gros investisseur dans une région où, au cours des dix dernières années et depuis le lancement du partenariat stratégique birégional en 1999, elle a financé des projets et des programmes pour un total d'EUR 3 000 000 000,

Amendement

C. considérant que l'Union européenne demeure le deuxième partenaire commercial mondial de l'Amérique latine, et qu'elle constitue ***le premier donateur d'aide au développement*** et le plus gros investisseur dans une région où, au cours des dix dernières années et depuis le lancement du partenariat stratégique birégional en 1999, elle a financé des projets et des programmes pour un total d'EUR 3 000 000 000,

Or. es

Amendement 109

Renate Weber, PE

Proposition de résolution commune

Considérant C bis) (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

C bis). considérant que l'objectif stratégique de l'Union européenne est de

conclure des accords de partenariat régionaux, en négociant de bloc à bloc,

Or. es

Amendement 110
Ramón Jáuregui Atondo, PE

Proposition de résolution commune
Considérant C bis) (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

C bis). considérant que l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne le 1^{er} décembre 2009 constitue un autre moment historique pour l'Union européenne et que, en ce sens, les 60 années de progrès en matière d'intégration européenne doivent être considérées comme un modèle,

Or. es

Amendement 111
Renate Weber, PE

Proposition de résolution commune
Considérant D

Proposition de résolution commune

Amendement

D. considérant que ces derniers temps, les relations politiques, économiques et commerciales sont allées en se renforçant entre de nombreux pays d'Amérique latine et d'autres acteurs *importants* de la scène internationale, y compris la Russie, l'Inde, l'Iran et surtout la Chine, devenue le principal partenaire commercial et le principal marché d'exportation pour différents pays de la région, devant les États-Unis et l'Union européenne,

D. considérant que ces derniers temps, les relations politiques, économiques et commerciales sont allées en se renforçant entre de nombreux pays d'Amérique latine et d'autres acteurs de la scène internationale, y compris la Russie, l'Inde, l'Iran et surtout la Chine, devenue le principal partenaire commercial et le principal marché d'exportation pour différents pays de la région, devant les États-Unis, *où l'arrivée au pouvoir de la nouvelle administration a généré des attentes importantes*, et l'Union

européenne,

Or. es

Amendement 112
Ramón Jáuregui Atondo, PE

Proposition de résolution commune
Considérant D

Proposition de résolution commune

D. considérant que ces derniers temps, les relations politiques, économiques et commerciales sont allées en se renforçant entre de nombreux pays d'Amérique latine et d'autres **acteurs importants de la scène internationale**, y compris la Russie, l'Inde, l'Iran et surtout la Chine, devenue le principal partenaire commercial **et le principal marché d'exportation** pour différents pays de la région, devant les États-Unis et l'Union européenne,

Amendement

D. considérant que ces derniers temps, les relations politiques, économiques et commerciales sont allées en se renforçant entre de nombreux pays d'Amérique latine et d'autres **économies émergentes importantes**, y compris la Russie, l'Inde, l'Iran et surtout la Chine, devenue le principal partenaire commercial pour différents pays de la région, devant les États-Unis et l'Union européenne, **et que ces relations ont d'importantes implications géopolitiques et stratégiques, en particulier en ce qui concerne l'accès et la fourniture de ressources énergétiques, les matières premières, la vente d'armements, et l'accès à la technologie nucléaire,**

Or. es

Amendement 113
Ramón Jáuregui Atondo, PE

Proposition de résolution commune
Considérant D bis) (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

D bis). considérant l'émergence et la consolidation de multiples forums internationaux de gouvernance sur la scène mondiale (G-20, BRIC, FMI, conférences sur le changement

climatique, etc.) et le poids croissant des pays émergents et en développement dans l'économie, constate la nécessité pour les régions et les pays émergents de traduire leur importance économique internationale croissante par une représentation politique accrue dans ces forums, notamment au sein du Conseil de sécurité des Nations unies, du FMI, de la Banque mondiale, où ils sont insuffisamment représentés,

Or. es

Amendement 114
Ramón Jáuregui Atondo, PE

Proposition de résolution commune
Considérant D ter) (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

D ter). considérant que la crise économique, financière et sociale internationale a précipité la nécessité d'une politique coopérative dans un monde toujours plus interconnecté dans des domaines aussi divers que l'économie mondiale, la stabilité financière internationale, les risques environnementaux, l'énergie, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les migrations, la pauvreté et l'inégalité et constatant l'occasion historique résultant de cette crise de cimenter les bases d'une gouvernance mondiale renforcée basée sur l'entente et le multilatéralisme,

Or. es

Amendement 115
Ramón Jáuregui Atondo, PE

Proposition de résolution commune
Considérant E

Proposition de résolution commune

Amendement

E. considérant les implications géopolitiques et stratégiques de ces relations politiques et commerciales, en particulier l'intensité croissante des relations liées à l'accès aux ressources énergétiques, aux matières premières, à la vente d'armes et à leur approvisionnement, ainsi qu'à l'accès à la technologie nucléaire,

supprimé

Or. es

Amendement 116

Willy Meyer, Rui Tavares, PE

**Proposition de résolution commune
Considérant E**

Proposition de résolution commune

Amendement

E. considérant les implications géopolitiques et stratégiques de ces relations politiques et commerciales, en particulier l'intensité croissante des relations liées à l'accès aux ressources énergétiques, aux matières premières, à la vente d'armes et à leur approvisionnement, ainsi qu'à l'accès à la technologie nucléaire,

supprimé

Or. es

Amendement 117

Raül Romeva i Rueda, PE

**Proposition de résolution commune
Considérant E**

Proposition de résolution commune

Amendement

E. considérant les implications géopolitiques et stratégiques de ces

E. considérant les implications géopolitiques et stratégiques de ces

relations politiques et commerciales, en particulier l'intensité croissante *des relations liées à l'accès aux ressources énergétiques, aux matières premières, à la vente d'armes et à leur approvisionnement, ainsi qu'à l'accès à la technologie nucléaire,*

relations politiques et commerciales, en particulier l'intensité croissante *de l'exploitation des ressources naturelles et minières et de la pression sur la terre et l'eau qui en résulte, le rôle des entreprises transnationales et le nombre croissant de conflits sociaux,*

Or. es

Amendement 118
Willy Meyer, Rui Tavares, PE

Proposition de résolution commune
Considérant E bis) (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

E bis). considérant que les relations entre l'UE et l'Amérique latine doivent se baser sur le respect de l'indépendance de chaque État à choisir ses relations extérieures, politiques et commerciales,

Or. es

Amendement 119
José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra, PE

Proposition de résolution commune
Considérant E bis) (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

E bis). considérant que l'appui à l'intégration régionale et l'appui à la cohésion sociale constituent les deux objectifs prioritaires de la coopération avec l'Amérique latine, tous deux impliquant la promotion de la gouvernance démocratique, et que l'innovation et la technologie pour le développement productif et la cohésion sociale seront prioritaires à Madrid; considérant qu'il convient de garder ces

objectifs, en les adaptant aux nouvelles réalités, aux intérêts et aux défis que sous-tendent les relations birégionales,

Or. es

Amendement 120

Ramón Jáuregui Atondo, PE

Proposition de résolution commune

Considérant F

Proposition de résolution commune

F. considérant que selon une étude récente de l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI), les budgets consacrés à la défense des pays d'Amérique latine sont passés de 29,1 milliards de dollars en 2003 à 39 milliards de dollars en 2008, soit une augmentation considérable de l'ordre de 36 % en l'espace de cinq ans, bien que la répartition de ce budget soit inégale entre les différents pays de la région,

Amendement

supprimé

Or. es

Amendement 121

Willy Meyer, Rui Tavares, PE

Proposition de résolution commune

Considérant F bis) (nouveau)

Proposition de résolution commune

F bis). considérant que, selon la même étude du SIPRI, en 2008, les dépenses militaires des pays latino-américains s'élevaient à 39 milliards pendant que celles de l'UE atteignaient 320 milliards de dollars, soit un chiffre huit fois plus élevés,

Amendement

Amendement 122

Raül Romeva i Rueda, PE

Proposition de résolution commune

Considérant F bis) (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

F bis). considérant que, selon le SIPRI, les dépenses militaires de l'Amérique du Sud et centrale s'élevaient à 38,6 milliards de dollars en 2008, pendant que celles de l'Europe occidentale et centrale atteignaient 227 milliards de dollars; considérant la responsabilité des pays européens dans la course mondiale à l'armement, plusieurs pays européens figurant dans la liste des dix plus grands vendeurs d'armes du monde, et le fait alarmant qu'un pourcentage élevé d'armes d'origine européenne se retrouve aux mains d'acteurs non étatiques,

Amendement 123

Ramón Jáuregui Atondo, PE

Proposition de résolution commune

Considérant G

Proposition de résolution commune

Amendement

G. considérant que les inégalités sociales, aggravées par la crise économique internationale actuelle, représentent toujours le défi principal que doivent relever les sociétés latino-américaines, et que c'est en premier lieu à ces pays et à leurs sociétés qu'il revient de consentir tous les efforts requis en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement,

G. considérant que la crise a conduit des millions de personnes à la faim et à la pauvreté extrêmes – aujourd'hui, en Amérique latine, plus de 52 millions de personnes souffrent de la faim, soit quelque 6 millions de plus qu'en 2008 – et que les inégalités représentent toujours le défi principal que doivent relever les sociétés latino-américaines dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire

pour le développement *des Nations unies*,
constate la nécessité d'une alliance mondiale contre la faim, un défi gigantesque qui requiert un engagement ferme de tous les gouvernements, tant des pays pauvres que des pays riches, de la société civile, du secteur privé et des organisations internationales,

Or. es

Amendement 124

José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra, PE

Proposition de résolution commune

Considérant G

Proposition de résolution commune

G. considérant que *les inégalités sociales, aggravées par la crise économique internationale actuelle, représentent toujours le défi principal que doivent relever les sociétés latino-américaines*, et que c'est en premier lieu à ces pays et à leurs sociétés qu'il revient de consentir tous les efforts requis en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement,

Amendement

G. considérant que *l'Amérique latine est la région enregistrant les plus grandes inégalités sociales de la planète*, et que c'est en premier lieu à ces pays et à leurs sociétés qu'il revient de consentir tous les efforts requis en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, *à l'image des initiatives déjà entreprises par certains d'entre eux,*

Or. es

Amendement 125

Ramón Jáuregui Atondo, PE

Proposition de résolution commune

Considérant G bis) (nouveau)

Proposition de résolution commune

G bis). considérant que le renforcement du cadre de politique économique et des fondements macro-économiques au cours de ces dernières années a permis à la région de mieux résister à l'impact

Amendement

économique et financier mondial que par le passé et que l'Amérique latine, dans son ensemble, émergera de la crise avec plus de vigueur que la majorité des économies avancées, raison pour laquelle il est prioritaire de consolider les progrès enregistrés en termes de politiques monétaires et fiscales anticycliques, de plus grande résistance du secteur financier, de développement de la demande intérieure, de diversification de la production et des marchés d'exportation, et d'utilisation judicieuse du taux de change en tant qu'amortisseur de chocs, qui ont permis de limiter l'intensité de la crise,

Or. es

Amendement 126
Ramón Jáuregui Atondo, PE

Proposition de résolution commune
Considérant H

Proposition de résolution commune

H. considérant qu'en Amérique latine, plus de 52 millions de personnes souffrent de la faim, soit quelque 6 millions de plus qu'en 2008, et qu'en conséquence, la sécurité alimentaire doit représenter une priorité absolue pour les acteurs nationaux, pour les organisations d'intégration, pour les organisations internationales et figurer en tête de leurs programmes de coopération au développement,

Amendement

supprimé

Or. es

Amendement 127

Raül Romeva i Rueda, PE

Proposition de résolution commune

Considérant H

Proposition de résolution commune

H. considérant qu'en Amérique latine, plus de 52 millions de personnes souffrent de la faim, soit quelque 6 millions de plus qu'en 2008, et qu'en conséquence, **la sécurité** alimentaire **doit** représenter une priorité absolue pour les acteurs nationaux, pour les organisations d'intégration, pour les organisations internationales et figurer en tête de leurs programmes de coopération au développement,

Amendement

H. considérant qu'en Amérique latine, plus de 52 millions de personnes souffrent de la faim, soit quelque 6 millions de plus qu'en 2008, et qu'en conséquence, **l'accès à la terre, la production d'aliments, la préservation d'une agriculture familiale et durable, et la souveraineté** alimentaire **doivent** représenter une priorité absolue pour les acteurs nationaux, pour les organisations d'intégration, pour les organisations internationales et figurer en tête de leurs programmes de coopération au développement,

Or. es

Amendement 128

Emilio Menéndez del Valle, Luis Yáñez-Barnouveau García, PE

Proposition de résolution commune

Considérant H

Proposition de résolution commune

H. considérant qu'en Amérique latine, plus de 52 millions de personnes souffrent de la faim, soit quelque 6 millions de plus qu'en 2008, et qu'en conséquence, la sécurité alimentaire doit représenter une priorité absolue pour les acteurs nationaux, pour les organisations d'intégration, pour les organisations internationales et figurer en tête de leurs programmes de coopération au développement,

Amendement

H. considérant qu'en Amérique latine, plus de 52 millions de personnes souffrent de la faim, soit quelque 6 millions de plus qu'en 2008, et qu'en conséquence, la sécurité alimentaire doit représenter une priorité absolue pour **l'UE**, les acteurs nationaux, pour les organisations d'intégration, pour les organisations internationales et figurer en tête de leurs programmes de coopération au développement,

Or. es

Amendement 129
Willy Meyer, Rui Tavares, PE

Proposition de résolution commune
Considérant H bis) (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

H bis). considérant que les pays latino-américains supportent mieux les effets de la crise mondiale, puisque selon des données du CEPALC la croissance de leur PIB en 2008 s'élevait de 4 % tandis que, dans la zone euro, elle n'était que de 2,5 %,

Or. es

Amendement 130
Willy Meyer, Rui Tavares, PE

Proposition de résolution commune
Considérant I

Proposition de résolution commune

Amendement

I. considérant que la reprise, après la période de récession mondiale, sera encore lente en 2010 et que, *même si l'Amérique latine a mieux résisté à la crise que d'autres économies avancées et que son taux de croissance devrait atteindre en moyenne 3% en 2010*, la reprise demeure très inégale et le niveau de croissance ne suffira pas à améliorer de façon significative les conditions de vie de la population, *qui continue de bénéficier d'une protection sociale très inférieure à celle dont bénéficient ses partenaires européens,*

I. considérant que la reprise, après la période de récession mondiale, sera encore lente en 2010 et que la reprise demeure très inégale et le niveau de croissance ne suffira pas à améliorer de façon significative les conditions de vie de la population,

Or. es

Amendement 131
Raül Romeva i Rueda, PE

Proposition de résolution commune
Considérant I

Proposition de résolution commune

I. considérant que la reprise, après la période de récession mondiale, sera encore lente en 2010 et que, même si l'Amérique latine *a* mieux résisté à la crise que d'autres économies avancées *et que son taux de croissance devrait atteindre en moyenne 3% en 2010, la reprise demeure très inégale et* le niveau de croissance ne *suffira* pas à améliorer de façon significative les conditions de vie de la population, qui continue de bénéficier d'une protection sociale très inférieure à celle dont bénéficient ses partenaires européens,

Amendement

I. considérant que la reprise, après la période de récession mondiale, sera encore lente en 2010 et que, même si *certain*s *pays d'Amérique latine qui disposent d'une production nationale solide et diversifiée et d'un secteur bancaire national bien régulé ont* mieux résisté à la crise que d'autres économies avancées, *la diminution des recettes et la réduction du nombre d'emplois correctement rémunérés font que* le niveau de croissance ne *suffit* pas, *dans de nombreux pays*, à améliorer de façon significative les conditions de vie de la population, qui continue de bénéficier d'une protection sociale très inférieure à celle dont bénéficient ses partenaires européens,

Or. es

Amendement 132
Ramón Jáuregui Atondo, PE

Proposition de résolution commune
Considérant I

Proposition de résolution commune

I. considérant que *la reprise, après la période de récession mondiale, sera encore lente en 2010 et que, même si l'Amérique latine a* mieux résisté à la crise que d'autres économies avancées et que son taux de croissance devrait atteindre en moyenne 3% en 2010, la reprise demeure très inégale et le niveau de croissance ne suffira pas à améliorer de façon significative les conditions de vie de la population, qui continue de bénéficier

Amendement

I. considérant que, *même si l'Amérique latine a* mieux résisté à la crise que d'autres économies avancées et que son taux de croissance devrait atteindre en moyenne 3% en 2010, la reprise demeure très inégale et le niveau de croissance ne suffira pas à améliorer de façon significative les conditions de vie de la population, qui continue de bénéficier d'une protection sociale très inférieure à celle dont bénéficient ses partenaires

d'une protection sociale très inférieure à celle dont bénéficient ses partenaires européens,

européens,

Or. es

Amendement 133

Ramón Jáuregui Atondo, PE

Proposition de résolution commune Considérant I bis) (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

I bis). considérant également, que, suite à la crise, l'Europe a enregistré un accroissement de la population sans emploi, qui a atteint des taux historiques, et qu'elle doit aujourd'hui faire face aux conséquences désastreuses que peuvent avoir près de 20 millions de chômeurs dans l'UE sur les systèmes de protection sociale, sur la croissance dans les espaces sociaux concernés et sur l'exclusion sociale,

Or. es

Amendement 134

Ramón Jáuregui Atondo, PE

Proposition de résolution commune Considérant J

Proposition de résolution commune

Amendement

J. considérant *que le taux de chômage en milieu urbain a augmenté dans les deux régions en raison de la crise, et* qu'il est plus que jamais nécessaire d'encourager la création d'emplois décents, de mettre fin à la détérioration croissante des conditions de travail résultant de la crise et, par-dessus tout, d'enrayer l'augmentation du chômage chez les jeunes, qu'il est également

J. considérant qu'il est plus que jamais nécessaire d'encourager la création d'emplois décents, de mettre fin à la détérioration croissante des conditions de travail résultant de la crise et, par-dessus tout, d'enrayer l'augmentation du chômage chez les jeunes, qu'il est également nécessaire d'égaliser les salaires, en particulier en Amérique latine où les

nécessaire d'égaliser les salaires, en particulier en Amérique latine, *région où, d'après une étude de la Banque interaméricaine de développement (BID)*, les femmes touchent une rémunération inférieure de 17 % à celle de leurs homologues masculins, tandis que les personnes d'origine indigène ou africaine sont payées 28 % moins cher que les personnes blanches,

femmes touchent une rémunération inférieure de 17 % à celle de leurs homologues masculins, tandis que les personnes d'origine indigène ou africaine sont payées 28 % moins cher que les personnes blanches, *situation qui, en ce qui concerne l'immigration et les femmes, touche aussi certains pays de l'UE,*

Or. es

Amendement 135
Willy Meyer, PE

Proposition de résolution commune
Considérant J

Proposition de résolution commune

J. considérant que le taux de chômage en milieu urbain a augmenté dans les deux régions en raison de la crise, et qu'il est plus que jamais nécessaire d'encourager la création d'emplois décents, de mettre fin à la détérioration croissante des conditions de travail résultant de la crise et, par-dessus tout, d'enrayer l'augmentation du chômage chez les jeunes, qu'il est également nécessaire d'égaliser les salaires, *en particulier en Amérique latine, région où, d'après une étude de la Banque interaméricaine de développement (BID), les femmes touchent une rémunération inférieure de 17 % à celle de leurs homologues masculins, tandis que les personnes d'origine indigène ou africaine sont payées 28 % moins cher que les personnes blanches,*

Amendement

J. considérant que le taux de chômage en milieu urbain a augmenté dans les deux régions en raison de la crise, et qu'il est plus que jamais nécessaire d'encourager la création d'emplois décents, de mettre fin à la détérioration croissante des conditions de travail résultant de la crise et, par-dessus tout, d'enrayer l'augmentation du chômage chez les jeunes, qu'il est également nécessaire d'égaliser les salaires,

Or. es

Amendement 136
Raül Romeva i Rueda, PE

Proposition de résolution commune
Considérant J

Proposition de résolution commune

J. considérant que le taux de chômage en milieu urbain a augmenté dans les deux régions en raison de la crise, et qu'il est plus que jamais nécessaire d'encourager la création d'emplois décents, de mettre fin à la détérioration croissante des conditions de travail résultant de la crise et, par-dessus tout, d'enrayer l'augmentation du chômage chez les jeunes, qu'il est également nécessaire d'égaliser les salaires, en particulier en Amérique latine, région où, d'après une étude de la Banque interaméricaine de développement (BID), les femmes touchent une rémunération inférieure de 17 % à celle de leurs homologues masculins, tandis que les personnes d'origine indigène ou africaine sont payées 28 % moins cher que les personnes blanches,

Amendement

J. considérant que le taux de chômage en milieu urbain a augmenté dans les deux régions en raison de la crise, et qu'il est plus que jamais nécessaire d'encourager la création d'emplois décents, de mettre fin à la détérioration croissante des conditions de travail résultant de la crise et, par-dessus tout, d'enrayer l'augmentation du chômage chez les jeunes, ***de garantir le respect des droits du travail et syndicaux, conformément aux normes de l'OIT, y compris et sans exception dans les entreprises transnationales européennes,*** qu'il est également nécessaire d'égaliser les salaires, en particulier en Amérique latine, région où, d'après une étude de la Banque interaméricaine de développement (BID), les femmes touchent une rémunération inférieure de 17 % à celle de leurs homologues masculins, tandis que les personnes d'origine indigène ou africaine sont payées 28 % moins cher que les personnes blanches,

Or. es

Amendement 137
Ramón Jáuregui Atondo, PE

Proposition de résolution commune
Considérant J bis) (nouveau)

Proposition de résolution commune

J bis). considérant l'importance d'aborder la cohésion sociale également à partir d'une approche mondiale envisageant une implication accrue de la coopération à cet effet, la création de mécanismes de

Amendement

convergence structurelle, la promotion de politiques sectorielles et le développement de conditions permettant un travail décent,

Or. es

Amendement 138

Ramón Jáuregui Atondo, PE

Proposition de résolution commune

Considérant K

Proposition de résolution commune

K. considérant la profonde inquiétude de l'Amérique latine par rapport à la politique de l'Union européenne en matière d'immigration et la nécessité de ***parvenir à des accords qui tiennent*** compte des intérêts légitimes des partenaires euro-latino-américains sur un thème aussi sensible, y compris la reconnaissance de l'égalité de droit pour tous les immigrés latino-américains sur le territoire de l'Union européenne et la non-criminalisation de l'immigration clandestine,

Amendement

K. considérant la profonde inquiétude de l'Amérique latine par rapport à la politique de l'Union européenne en matière d'immigration ainsi que la nécessité de ***placer les migrations au cœur de l'agenda birégional et de tenir*** compte des intérêts légitimes des partenaires euro-latino-américains sur un thème aussi sensible, y compris la reconnaissance de l'égalité de droit pour tous les immigrés latino-américains sur le territoire de l'Union européenne et la non-criminalisation de l'immigration clandestine,

Or. es

Amendement 139

Ramón Jáuregui Atondo, PE

Proposition de résolution commune

Considérant K bis) (nouveau)

Proposition de résolution commune

K bis). considérant que le terrorisme international constitue une menace réelle dont malheureusement des millions de personnes innocentes souffrent partout dans le monde,

Amendement

Amendement 140
Raül Romeva i Rueda, PE

Proposition de résolution commune
Considérant K bis) (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

K bis). considérant la nécessité d'accorder une importance renouvelée au devoir de mémoire et aux initiatives visant à rétablir la vérité, obtenir réparation et prévenir toute répétition; et de vouer une attention toute particulière aux combats actuels contre les violations des droits de l'homme et l'impunité,

Amendement 141
Ramón Jáuregui Atondo, PE

Proposition de résolution commune
Considérant K ter) (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

K ter). considérant que le crime organisé, et plus particulièrement celui lié au trafic de stupéfiants, constitue une agression brutale contre la cohabitation, le droit, l'État et la loi, mine les structures de la cohabitation et génère des préjudices graves à nos sociétés, spécialement dans les localités ou les régions de production ou de transit des stupéfiants,

Amendement 142
Raül Romeva i Rueda, PE

Proposition de résolution commune
Considérant K ter) (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

*K ter). considérant, notamment,
l'existence d'un nombre incalculable de
conflits sociaux liés au droit à la terre et à
la préservation de l'environnement dans
des zones minières et d'autres zones de
productions polluantes, souvent
accompagnés d'expropriations et de
déplacements massifs, de tortures et
d'abus sexuels contre les femmes,*

Or. es

Amendement 143
Rodolfo Dougherty, Parlacen

Proposition de résolution commune
Vu 8 bis) (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

*– Vu l'acte constitutif de l'Assemblée
parlementaire euro- latino-américaine du
8 novembre 2006, sur sa définition et ses
attributions en tant qu'institution
parlementaire du partenariat stratégique
birégional couvrant les trois grands
aspects concrets du partenariat,*

Or. es

Amendement 144
Rodolfo Dougherty, Parlacen

Proposition de résolution commune
Vu 8 ter) (nouveau)

Vu la déclaration de l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine du 20 décembre 2007 qui évalue l'importance de disposer d'une instance parlementaire offrant un suivi au processus de l'accord de partenariat entre l'Amérique centrale et l'Union européenne et l'acte de réponse du 15 juin 2009 de la Cour centraméricaine de justice à la consultation obligatoire présentée par le Parlement centraméricain,

Or. es